



RÉGION ACADÉMIQUE  
OCCITANIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



ÉTUDE

## Étude diagnostique sur les conditions de développement des pôles d'appui et de ressource handicap et inclusion (PARHI) en OCCITANIE

Septembre 2024

# ÉDITORIAL



**Sophie BÉJEAN**

Rectrice de la région  
académique  
Rectrice de l'académie de  
Montpellier,  
Chancelière des universités



**Didier JAFFRE**

Directeur général  
de l'ARS Occitanie

La Défenseure des droits garantit l'accès aux droits des enfants et des jeunes et a identifié dans son dernier rapport, publié en 2023, l'accès au sport, à la culture et aux loisirs comme un droit aussi important que l'accès aux soins ou à la scolarisation pour les familles ayant un enfant à besoins spécifiques. Le rapport de la Mission nationale « Accueils de loisirs et handicap » de 2018, constate que l'offre d'accueil des enfants en situation de handicap, bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), au sein des accueils de loisirs, est sept fois inférieure aux besoins.

Dans un dernier avis rendu en 2023 par le comité national de filière animation, ses membres soutiennent « une meilleure reconnaissance de la contribution indispensable des accueils collectifs de mineurs (ACM) et des équipes d'animation à une prise en charge continue des enfants en situation de handicap. Considérés parfois comme des lieux de garderie intermédiaires entre l'école et les structures médico-sociales, le comité rappelle bien au contraire que les ACM sont des lieux importants de socialisation en milieu ordinaire. »

En partenariat étroit avec l'agence régionale de santé (ARS), la direction de région académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) accompagne depuis 2019 l'émergence et la consolidation des pôles ressources handicap en Occitanie ; ces pôles ont une double fonction :

- informer et accompagner les familles ayant un enfant à besoin spécifique à identifier une offre de loisirs périscolaire ou extrascolaire.
- développer des ressources pour accompagner les organisateurs d'accueils ou séjours à la prise en compte de ces publics afin de favoriser leur inclusion dans les accueils ordinaires, dont la sensibilisation et la formation des animateurs et directeurs d'accueils de loisirs.

Les pôles d'appui et de ressources handicap et inclusion (PARHI) sont en voie de généralisation en Occitanie. Ils sont intégrés dans les schémas départementaux de service aux familles, définis par les services de l'État, les caisses d'allocations familiales et les conseils départementaux.

La présente étude a pour objet de partager des données socio-économiques (données en ressources humaines, structure de financement des pôles, accueil effectif réalisé) à l'échelle régionale de mesurer le niveau de connaissance et d'usage des structures de loisirs et de renforcer la visibilité des pôles ressources pour les familles, les collectivités et les professionnels de la branche animation.

Pour l'agence régionale de santé, cette étude a été un important moyen d'identification des leviers que les PRH constituent pour renforcer la continuité du parcours de droit commun des enfants accompagnés

par le secteur médico-social ou en attente de solution médico-sociale.

Dans la continuité des engagements pris dans son projet régional de santé (et notamment son objectif « Garantir l'expression et le soutien des choix de vie des personnes dans une visée inclusive »), pourront ainsi être menées dans les prochaines années avec le soutien de l'ARS des actions coopératives entre acteurs du champ médico-social et acteurs du champ des loisirs et de l'éducation non formelle.

Ce travail a été possible grâce à l'implication de tous les pôles existants ou en préfiguration et en particulier des pôles Relais-loisirs-Handicap-30 du Gard et Halte-Pouce de l'Hérault, interlocuteurs désignés par la DRAJES. Il a été aussi accompagné par les 13 services départementaux jeunesse, engagement et sport dans les DSDEN, par l'ARS et ses directions territoriales ainsi que par les CAF.

Cette étude sera restituée et fera, bien entendu, l'objet d'échanges croisés avec le chantier prioritaire de l'école inclusive et les équipes concernées.

Nous tenons à remercier nos partenaires et les services jeunesse, engagement et sports de la région académique et à féliciter les pôles ressources de leur action au service d'une société plus inclusive, en particulier par les activités de loisirs proposés à ces jeunes publics.

<b>Lexique</b> des abréviations et sigles .....	4
<b>Introduction</b> .....	5
<b>Contexte de l'étude</b> .....	6
- Cadre national .....	6
- Objectifs généraux de l'étude .....	7
- Méthodologie de l'étude .....	8
Étude diagnostique	
<b>1 - Caractéristiques régionales</b> .....	9
<b>2 - État des lieux des 10 PARHI d'Occitanie</b> .....	13
- Présentation des pôles .....	13
- Portage .....	15
- Expertise .....	16
- Gouvernance .....	17
- Principaux acteurs financiers .....	18
- Profil de salariés .....	19
- Niveau d'intervention .....	20
<b>3 - Modalités de fonctionnement des PARHI</b> .....	21
Processus d'accompagnement des familles et des professionnels .....	22
3.1 - Le fonctionnement des associations spécifiques .....	24
- Conceptualisation de l'accompagnement .....	24
- Stratégies et missions .....	24
- Pratiques et chiffres d'accompagnement .....	26
- Ressources humaines et financières .....	28
- Les obstacles et leviers rencontrés .....	28
- Les bonnes pratiques .....	29
3.2 - Le fonctionnement des pôles liés aux fédérations nationales .....	30
- Conceptualisation de l'accompagnement .....	31
- Stratégies et missions .....	32
- Pratiques et chiffres d'accompagnement .....	36
- Ressources humaines et financières .....	38
- Les obstacles et leviers rencontrés .....	39
- Les bonnes pratiques .....	41
3.3 - Le fonctionnement du pôle porté par la CAF .....	44
<b>4 - Articulation et réseaux</b> .....	46
4.1 - Articulation PRH/ESMS .....	46
4.2 - Articulation PRH/ALSH .....	51
<b>5 - Synthèse générale et analyse</b> .....	58
<b>6 - Conclusions et perspectives</b> .....	62
<b>Ressources</b> .....	65
<b>Publication</b> .....	66

# LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS ET SIGLES

## INSTITUTIONS

- **ARS** : agence régionale de santé
- **CAF** : caisse d'allocations familiales
- **CD** : conseil départemental
- **CPAM** : caisse primaire d'assurance maladie
- **DRAJES** : direction de région académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
- **DDTES** : direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
- **DSDEN** : direction des services départementaux de l'Éducation nationale
- **MDPH** : maison départementale des personnes handicapées (CD)
- **MSA** : Mutualité sociale agricole
- **PMI** : protection maternelle et infantile. Service départemental (CD)
- **SDJES** : service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

## FÉDÉRATIONS

- **FFR** : fédération nationale Familles rurales
- **FRANCAS** : fédération Francs et Franches Camarades
- **PEP** : Pupilles de l'enseignement public
- **UFCV** : Union française des centres de vacances

## STRUCTURES D'ACCUEIL

- **ACM** : accueil collectif de mineurs
- **ALSH** : accueil de loisirs sans hébergement sur temps extra-scolaire
- **EAJE** : établissement d'accueil du jeune enfant. Structures autorisées à accueillir des enfants âgés de moins de 6 ans sous la responsabilité de professionnels (pilotage CD)
- **ESMS** : établissement ou service social et médico-social. Les ESMS se distinguent selon des spécialités « métiers » (publics, troubles, ...) qui explique les nombreux intitulés ou acronymes figurant dans l'ensemble du document : IME, CAMSP, EMAS, SESSAD, PCPE ...

## DISPOSITIFS

- **AEEH** : allocation d'éducation de l'enfant handicapé
- **CTG** : la convention territoriale globale est une démarche fondée sur le partenariat avec la Caf pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des politiques sociales et services mis en place pour les habitants des territoires.
- **Communauté 360 (ou C 360)** : convention d'engagement entre conseils départementaux, préfets de départements, agences régionales de santé, mais aussi l'ensemble des acteurs du milieu ordinaire comme spécialisé pour assurer pour agencer des solutions concrètes inclusives en proximité du lieu de vie des personnes en situation de handicap.
- **École inclusive** : organisation interne de l'Éducation nationale. L'école inclusive vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs et pédagogiques particuliers. La prise en charge est caractérisée par divers plans d'accueil ou accompagnement (PAI, PAP, PPRE, ...)
- **PEDT** : le projet éducatif territorial est un contrat avec l'éducation nationale et la CAF qui permet aux communes un engagement et une cohésion au niveau du territoire pour bénéficier de la mise en oeuvre d'un parcours articulant les différents temps de l'enfant.
- **RPE** : dispositif de relais d'assistantes maternelles pour la petite enfance (ASMAT).
- **SDSF** : le schéma départemental des services aux familles (SDSF) établi pour 4 ans, 2023-2027 réunit l'État, le conseil départemental et la caisse d'allocations familiales (CAF) dans un pilotage commun des politiques de la petite enfance.

# INTRODUCTION

## Introduction

L'écriture du cadre de référence des PRH, initiée à partir des travaux de la mission nationale handicap et loisirs en 2018, a réuni des techniciens issus de différents pôles ressources ; associés à la mise en place d'une dynamique de réseau.

Il s'agissait, dans un premier temps, de fédérer les PRH volontaires autour d'un référentiel partagé de valeurs et de principes dans l'objectif de s'engager dans un travail de réflexion collective et de production collaborative. Cette initiative nationale, relayée par la DRAJES et l'ARS s'est poursuivie depuis en région Occitanie :

- Dès 2019, la DRAJES a soutenu l'organisation d'un séminaire régional visant à rassembler l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs en Occitanie dans l'objectif de soutenir la mise en place progressive des PARHI dans chaque département.
- La DRAJES et l'ARS ont initié en 2021 une première étape d'état des lieux, évaluant les ressources existantes et les besoins des acteurs impliqués dans la région.
- L'analyse partagée de cet état des lieux entre les pôles et les institutions en mars 2022, a fait émerger l'intention et la production d'un livret de ressources éducatives lors du premier forum régional des PARHI d'Occitanie, regroupant 11 structures départementales mobilisées sur cette question.

Cette dynamique régionale originale et inédite a confirmé la nécessité d'engager une réflexion quant à la valorisation et l'accompagnement des pôles ; concrétisée par la production de cette étude.

La DRAJES et l'ARS souhaitent identifier les leviers pour soutenir les PARHI et les accompagner à l'échelle régionale dans une démarche transversale et participative. Y ont été associées les structures pôles elles-mêmes, les institutions et les structures partenaires. Une consultation souhaitable des familles pourra faire l'objet de compléments utiles à l'échelle des départements.



## CONTEXTE DE L'ÉTUDE

### Cadre national

Les premiers pôles d'appui et de ressources sont apparus au début des années 2000 et leur développement s'est réellement mis en place depuis 2010, grâce à l'impulsion de la branche famille.

En conséquence, le cadre de référence national des PRH est récent. Il a été rédigé en 2018, en conclusion des travaux de la mission nationale « Accueils de loisirs et handicap » à partir d'une enquête auprès des 59 pôles d'appuis recensés à cette date sur l'ensemble du territoire national.

La présente étude s'est appuyée sur ces références.

### ■ Définition

Selon ce cadre national, les PARHI agissent, sur leur territoire d'implantation, auprès des familles et des acteurs, afin de promouvoir, faciliter et développer l'accès effectif et la pleine participation des enfants et des jeunes en situation de handicap aux modes d'accueil de la petite enfance, péri et extrascolaires, de loisirs ou de vacances.

Ils fondent leur action sur les principes de droit fondamental, d'accessibilité universelle et d'accueil inconditionnel des publics en situation de handicap définis par nos valeurs républicaines, notre cadre législatif et les conventions internationales.

### ■ Public cible

L'action des pôles d'appui et de ressources concerne prioritairement les enfants ou jeunes en situation de handicap (loi du 11 février 2005), c'est-à-dire faisant l'objet d'une décision de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) au sein des MDPH, en termes de reconnaissance de taux d'incapacité, d'attribution d'allocations, d'aménagements de la scolarité, d'orientation en établissement médico-social...

Toutefois, selon les territoires et les modes d'intervention, en fonction des âges ou des types de structures, les pôles d'appui et de ressources peuvent également intervenir auprès d'un public plus large présentant des besoins éducatifs particuliers.

### ■ Pilotage et gouvernance

Les modalités de pilotage et de gouvernance des pôles d'appui et de ressources s'appuient sur une dynamique partenariale, un positionnement de « tiers facilitateur » et leur ancrage territorial.

Les pôles d'appui et de ressources sont conventionnés avec la caisse allocations familiales (CAF) de leur département. Les structures conventionnées ont historiquement obtenu les financements et la reconnaissance de leur action, de la part d'une ou plusieurs institutions ou collectivités, décideurs des politiques éducatives du territoire.

Le pilotage peut être assuré par un ou plusieurs acteur(s) disposant d'une légitimité ou d'expertise reconnues, qu'il s'agisse de mouvements de jeunesse et d'éducation populaire, d'associations représentatives de parents, de gestionnaires de lieux d'accueils, d'établissements ou services du secteur médico-social ou de collectivités territoriales...

Il peut donner lieu, selon les territoires, à un regroupement d'associations ou d'organisations, à la mise en place d'un réseau de référents locaux ou bien à la création d'une association ou d'une structure dédiée au pilotage du pôle d'appui ou de ressources.

Quelle que soit la forme juridique de l'opérateur, la gouvernance d'un pôle d'appui et de ressources favorise une dimension collégiale et partenariale, réunissant l'ensemble des acteurs concernés, les associations représentatives des familles, les gestionnaires des lieux d'accueil et institutions publiques.

### ■ Missions principales

- Information et accompagnement des familles ayant un enfant en situation de handicap, dans leur recherche de solutions de modes d'accueil loisir
- Appui technique et expertise auprès des lieux d'accueil du territoire (ACM), de nature à les accompagner dans la préparation et la mise en œuvre de l'accueil effectif des enfants ou des jeunes en situation de handicap.

### ■ Missions secondaires

- Actions de sensibilisation sur le territoire (campagnes d'information, mise à disposition de malles pédagogiques...).
- Actions de formation à destination des organisateurs et/ou des équipes d'encadrement.
- Promotion et valorisation des initiatives et des actions réalisées sur le territoire.
- Analyse ou observation de la fréquentation des enfants en situation de handicap et de son évolution sur le territoire.

## Objectifs généraux de l'étude

Afin de mieux définir une politique d'organisation territoriale des pôles d'appui ressources handicap et inclusion (PARHI), en identifiant leurs conditions de réussite, l'ARS et la DRAJES souhaitent disposer d'une étude visant à réaliser un état des lieux de l'existant à l'échelle régionale et objectiver la complexité de la mission et du fonctionnement des pôles, en identifiant les freins et leviers.

Pour ce faire, l'étude poursuit les objectifs principaux suivants :

- Valoriser les dispositifs territoriaux et les actions des acteurs de l'inclusion (PARHI) et des acteurs éducatifs, notamment dans le domaine de l'animation et des loisirs.
- Réaliser un état des lieux permettant la mise en avant des points de convergence et des spécificités territoriales, les besoins et les manques, les réussites, de manière, à l'échelle régionale, à soutenir les PARHI dans leur processus de développement territorial.
- Mettre en lumière les freins et difficultés rencontrés par les professionnels accueillant quant à l'accueil des enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques dans les accueils collectifs de mineurs non spécialisés.
- Identifier les articulations/coopérations à renforcer avec le secteur médico-social pour soutenir une mise en commun des ressources de chacun au bénéfice d'une approche transversale du projet des enfants.

L'étude a pour finalités de reconstituer les modalités de fonctionnement des pôles d'appui et de définir les pistes d'amélioration et perspectives.

## Méthodologie de l'étude

L'étude visait initialement trois productions. Une première étape concernant un état des lieux des PARHI, une deuxième étape portant sur une enquête auprès des structures organisatrices de l'accueil loisir des mineurs sur temps d'accueil sans hébergement (ALSH) et une troisième étape pour enquête auprès des familles.

En 2023, sur appel à projet de la DRAJES et de l'ARS, les associations Relais Loisirs Handicap (30) et Halte-Pouce (34) se sont appuyées sur un bureau d'étude (La Pitaya) pour mobiliser l'ensemble des pôles et construire les modalités et attendus du diagnostic régional. Le bureau d'étude a collecté un ensemble d'informations par questionnaires auprès des pôles et des ALSH partenaires.

En 2024, la DRAJES a choisi de porter en interne un important travail correctif et complémentaire sur les données. Le recrutement d'une étudiante en Master 2 à l'Université de Montpellier en management public territorial a permis dès le mois de mars de constituer le matériau d'une analyse à partager : méthodologie qualitative à travers 10 entretiens semi structurés réalisés en avril 2024 auprès des responsables des pôles. Un nouveau jeu de données (nouveau questionnaire) précisant les indicateurs d'activité, a été complété par chaque pôle.

Une restitution de l'étude, présentation de l'analyse et propositions prospectives s'est tenue le 4 juin 2024 à Narbonne, auprès de l'ensemble des pôles et des institutions partenaires : SDJES, CAF, DT ARS. Cette journée de séminaire a permis de réfléchir collectivement aux attendus et suites à donner. Une dernière contribution des pôles en juin et juillet, pour corrections des informations les concernant a permis d'assurer les contenus de cette publication.



# 1. CARACTÉRISTIQUES RÉGIONALES

## 1 - CARACTÉRISTIQUES RÉGIONALES

L'ensemble des sigles et abréviations que vous trouverez dans ce document sont définies dans le lexique (page 4)

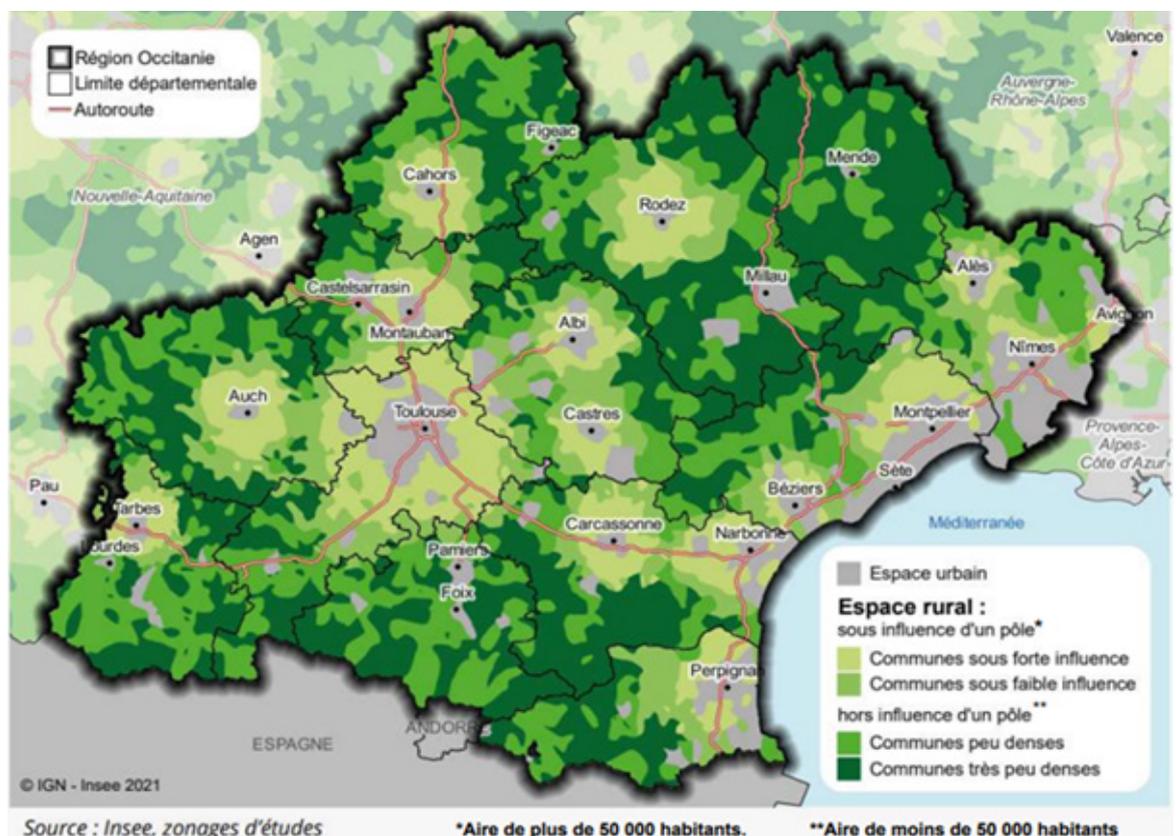
### Population

A ce jour la région Occitanie compte avec 13 départements, 6 154 729 habitants, 4 454 communes, 164 EPCI et une densité de 82 hab /km<sup>2</sup>.

L'Occitanie est l'une des régions présentant les plus forts contrastes entre ses territoires au niveau national, que ce soit en termes de répartition de l'activité économique, des richesses ou de la démographie.

La région est également marquée par une prédominance de zones rurales et la présence de 108 quartiers prioritaires. D'après l'INSEE, 9 départements sur 13 en Occitanie sont classés comme ruraux (contre 53 en France). Ainsi, les zones rurales couvrent 90% de la superficie régionale, soit 66 271 km<sup>2</sup>, et abritent 39% de la population. Ces zones rurales sont particulièrement présentes dans les régions montagneuses, notamment le Massif central et ses contreforts ainsi que le Massif des Pyrénées.

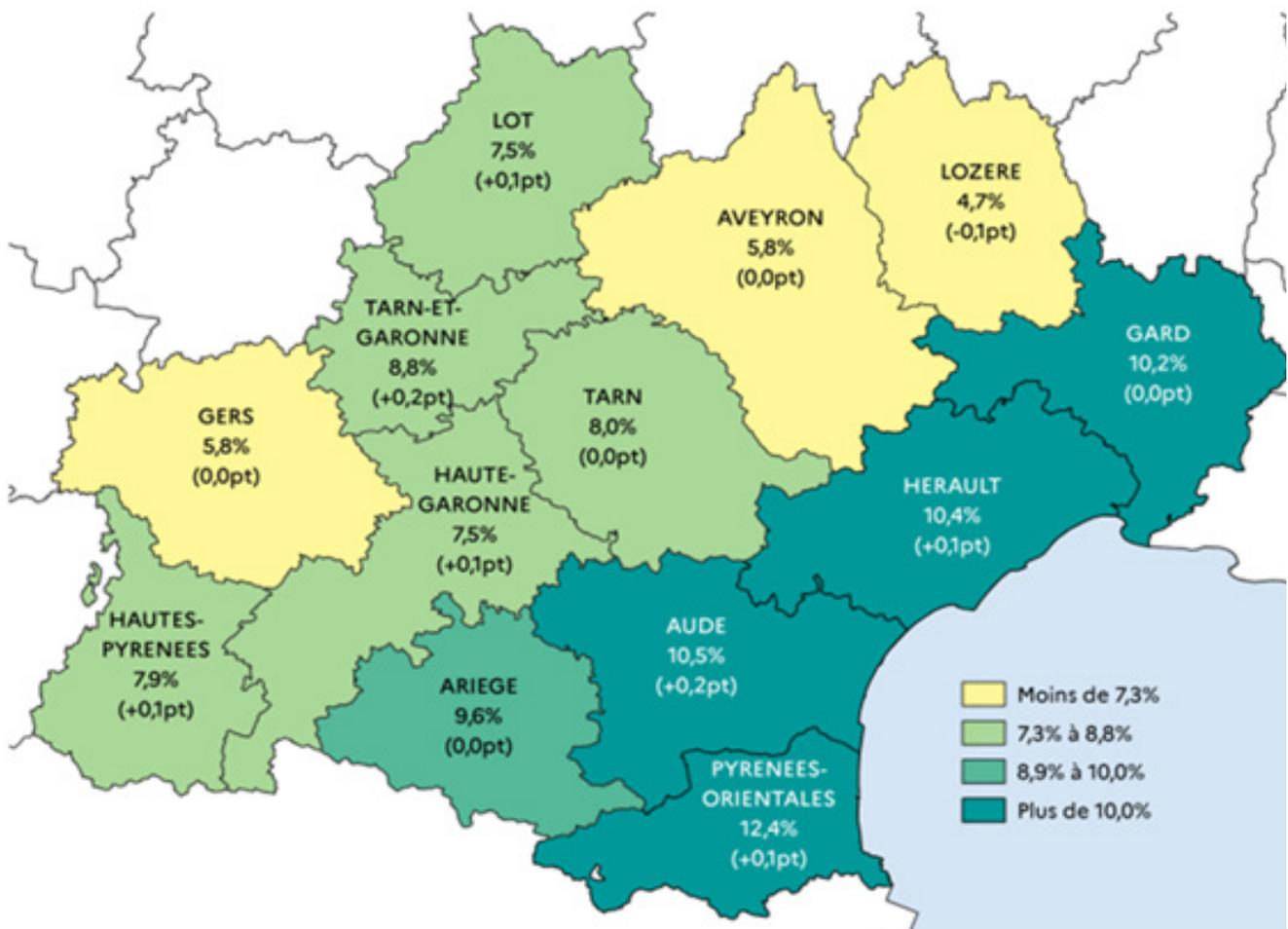
Figure 1 - Niveau de ruralité



# 1. CARACTÉRISTIQUES RÉGIONALES

Les taux de chômage et de pauvreté en Occitanie restent supérieurs à la moyenne nationale. Avec un taux de chômage de 8,39%, cette région se classe deuxième parmi les régions métropolitaines les plus touchées par le chômage, juste après les Hauts-de-France (7,3% au niveau national). De plus, 17,5% de la population vit sous le seuil de pauvreté en Occitanie, contre 14,9% au niveau national.

Figure 2 - Taux de chômage localisés dans les départements d'Occitanie au 4<sup>ème</sup> trimestre 2023



Source Insee | @ IGN

# 1. CARACTÉRISTIQUES RÉGIONALES

D'après les observations de l'Insee, en 2020, 292 060 enfants mineurs de la région vivaient dans des familles monoparentales.

Parmi ces enfants, quatre sur dix se trouvaient en situation de pauvreté monétaire.

Données détaillées par département dans le tableau 1.

Tableau 1 - Nombre de familles monoparentales

Départements	Nombre de familles monoparentales
<b>09 Ariège</b>	<b>10 935</b>
<b>11 Aude</b>	<b>18 745</b>
<b>12 Aveyron</b>	<b>9 495</b>
<b>30 Gard</b>	<b>36 822</b>
<b>31 Haute-Garonne</b>	<b>64 773</b>
<b>32 Gers</b>	<b>8 116</b>
<b>34 Hérault</b>	<b>59 752</b>
<b>46 Lot</b>	<b>6 698</b>
<b>48 Lozère</b>	<b>2 530</b>
<b>65 Hautes-Pyrénées</b>	<b>10 844</b>
<b>66 Pyrénées-Orientales</b>	<b>27 190</b>
<b>81 Tarn</b>	<b>24 743</b>
<b>82 Tarn-et-Garonne</b>	<b>11 417</b>
<b>TOTAL :</b>	<b>292 060</b>

## Politiques éducatives territoriales et publics cibles

Les politiques éducatives territoriales sont structurées par divers dispositifs visant à établir un cadre conventionnel entre l'État, les collectivités territoriales concernées et la CAF, notamment à travers la mise en place des Plans éducatifs de territoires (PEDT). En 2019, le Plan mercredi, destiné à améliorer la qualité éducative des accueils de loisirs du mercredi, ainsi qu'une politique de développement des PEDT depuis 2021, ont renforcé le soutien à la complémentarité éducative promue par les acteurs locaux offrant des activités éducatives de loisirs.

Actuellement, les PEDT couvrent 67% des communes d'Occitanie disposant d'une école publique.

La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des PEDT sont assurés par une coordination des institutions signataires au sein d'instances départementales appelées groupes d'animation départementale (GAD). Les GAD (ou instances équivalentes) rassemblent la plupart des acteurs institutionnels et leurs partenaires associatifs. Avec l'intégration progressive des PEDT dans les conventions territoriales globales (CTG) promues par les CAF, ils représentent une plateforme institutionnelle idéale pour développer et renforcer les relations entre les différents acteurs impliqués dans l'objet de l'étude.



Photo© Freepik

# 1. CARACTÉRISTIQUES RÉGIONALES

Tableau 2 - Situation territoriale et administrative des publics cibles

	ARIÈGE	AUDE	AVEYRON	GARD	HAUTE-GARONNE	GERS	HÉRAULT	LOT	LOZÈRE	HAUTES-PYRÉNÉES	PYRÉNÉES-ORIENTALES	TARN	TARN-ET-GARONNE
	D 09	D 11	D 12	D 30	D 31	D 32	D 34	D 46	D 48	D 65	D 66	D 81	D 82
Nombre de PEDT (Plan éducatifs)	27	29	37	59	123	24	77	39	7	14	25	32	65
EPCI avec PEDT	8	9	14	14	19	16	14	9	7	10	11	12	10
Total Communes	326	433	285	351	586	461	342	313	152	469	226	314	195
Nbre Communes concernées	164	156	105	179	340	354	146	74	61	146	100	130	103
Avec écoles publiques	139	90	105	147	319	113	110	55	29	146	68	94	100
Base élèves (écoles publiques)	11 664	30 920	21 767	70 470	132 785	14 550	109 102	12 186	6 029	17 650	42 588	33 059	24 978
Nbre Structures ALSH (*)	52	127	97	170	457	82	317	57	25	77	179	112	76
Nbre Places ouvertes (*)	2 550	6 085	5 081	11 501	33 456	3 578	19 556	2 647	910	3 879	11 496	7 918	4 890
Partenaires des PARHI	14		87	93	57		25	29		13	142	21	
Nombre d'enfants AEEH (2022-12)**	700	2575	1234	4064	16164	1435	12209	1122	328	1430	2746	2622	2101
Nombre d'enfants AEEH= Evolution 2022	46	321	126	586	1093	133	402	69	18	94	177	138	55
Nbre Structures ESMS	19	49	30	93	113	24	79	28	17	32	32	41	41
Nbre de places ouvertes (***)	435	805	817	1922	3 680	789	2 617	510	384	802	1 289	1 130	651
Partenaires des PARHI	15		30	64	34		21	13		3	27	13	

(\*) Sélection structures ALSH ouvertes au moins sur une période vacances scolaires . Les places ouvertes peuvent concerner plusieurs fois un seul enfant

(\*\*) Source Cafdata

(\*\*\*) Le nombre de place installées ne distingue pas les tranches d'âge. Les places concernent aussi les adultes



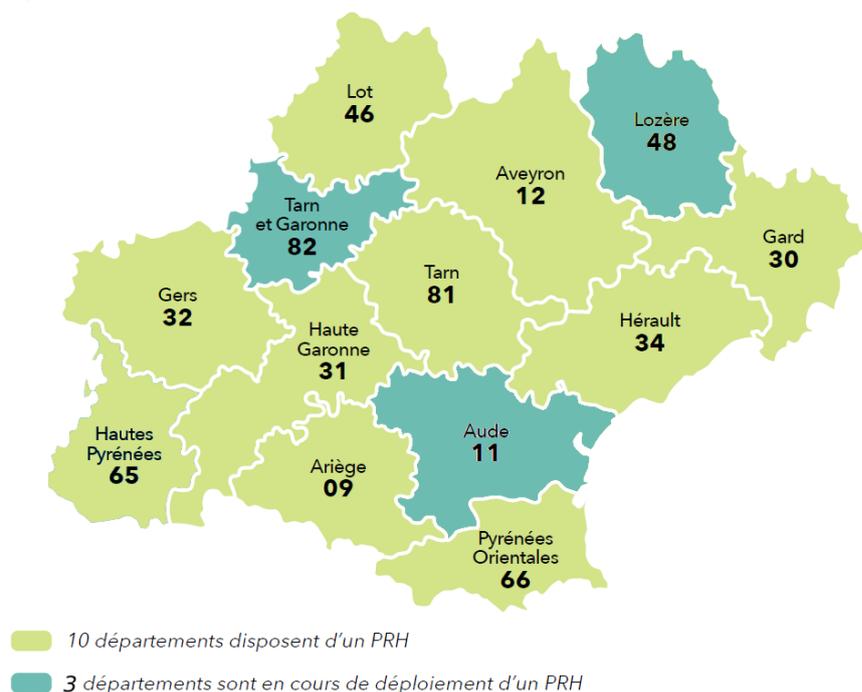
Photo©Sewcream - iStock

## 2. ÉTAT DES LIEUX DES 10 PARHI D'OCCITANIE

## 2 - ÉTAT DES LIEUX DES 10 PARHI D'OCCITANIE

La région Occitanie dispose de 10 pôles d'appui et de ressources handicap et inclusion (PARHI) dédiés à l'accueil et à l'inclusion des enfants en situation de handicap ou ayant des besoins spécifiques en milieu ordinaire. Sur 13 départements, trois sont encore en cours de déploiement.

Figure 3 - Les PARHI en Occitanie



### Présentation des pôles

Concernant la création des dispositifs PARHI, 6 départements ont une convention cadre avec la CAF signée depuis 2020. Pour les 4 autres départements celle-ci a été signée il y a plus de 10 ans.

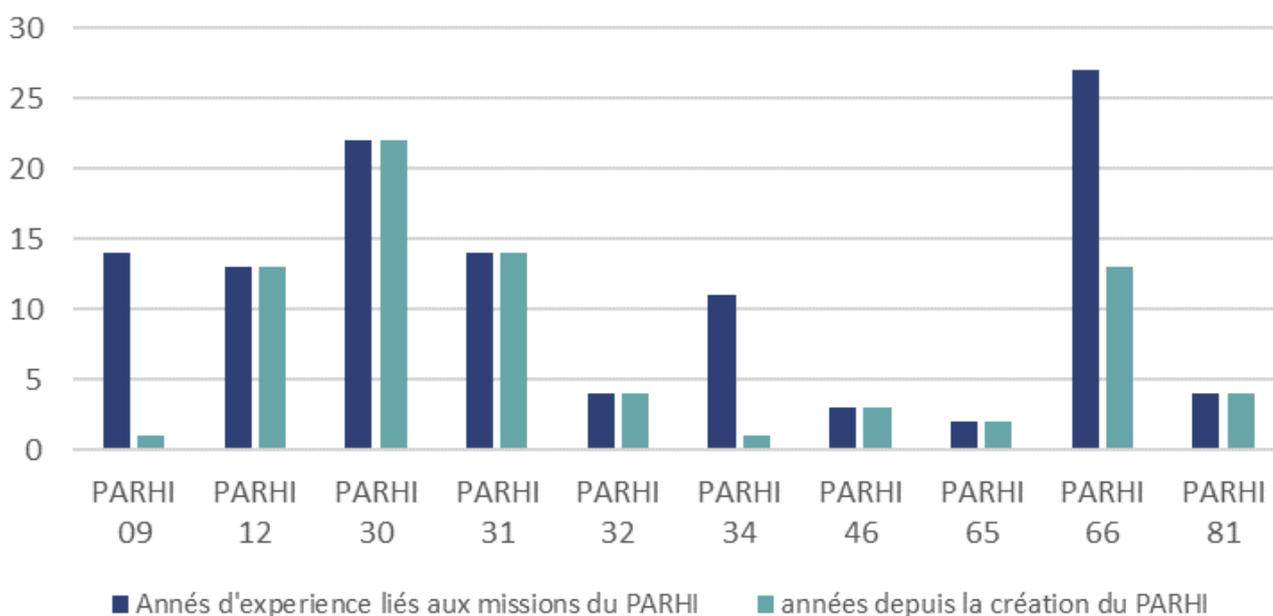
La particularité en Occitanie s'inscrit dans les années d'expérience des structures porteuses impliquées dans les missions cœur du PARHI sur leurs territoires. En effet, dans deux départements cette expérience dépasse les 20 ans. D'une part, le Relais Loisirs Handicap 30, association spécifique (objet unique handicap) dans le Gard dont la démarche a été reconnue comme la plus aboutie au niveau national en 2007 ; et d'autre part, le pôle Hand'avant 66 dans les Pyrénées-Orientales, le seul porté par 2 associations majeures, les Francas et Solidarité Pyrénées reconnues pour avoir une ingénierie solide soutenue par leurs fédérations au niveau national. De même, dans deux autres départements les structures porteuses ont plus de 10 ans d'expérience sur leurs territoires : le pôle service pour l'inclusion en accueil collectif de mineurs (SIAM) en Haute-Garonne (porté par l'Union française des centres de vacances (UFCV) et le pôle ressources accueil inclusif 12 en Aveyron (porté initialement par la CAF et depuis 2023 par la fédération départementale Familles rurales (FDFR).

Il reste la situation de deux autres départements où la convention n'a été signée que l'année dernière alors que les structures porteuses ont plus de 10 ans d'expérience dans les missions cœur du PARHI. Il s'agit de l'association Halte Pouce dans l'Hérault et de l'association départementale des Pupilles de l'enseignement public (Ad Pep09) dans l'Ariège.

## 2. ÉTAT DES LIEUX DES 10 PARHI D'OCCITANIE

Quatre départements disposent des PARHI récemment créés (entre 2 et 4 ans), tous soutenus par la CAF et/ou par une fédération engagée dans cette démarche. Ce sont les cas du PARHI 32 porté par la CAF même, le PARHI 46 et PARHI 65 portés par les Francas et le PARHI 81 porté par l'UFCV.

Figure 4 - Années d'expérience des PARHI en Occitanie



Entre 2011 et 2020, une période de ralentissement est observée car aucun accord-cadre n'a été signé, révélant un possible manque d'engagement de la part des acteurs impliqués pour se positionner dans les missions du PARHI.

Toutefois, à partir de 2020, la situation a changé et à ce jour, il ne reste plus que 3 départements en attente d'une signature conventionnelle avec la CAF.

Tableau 3 - Année de création des PARHI

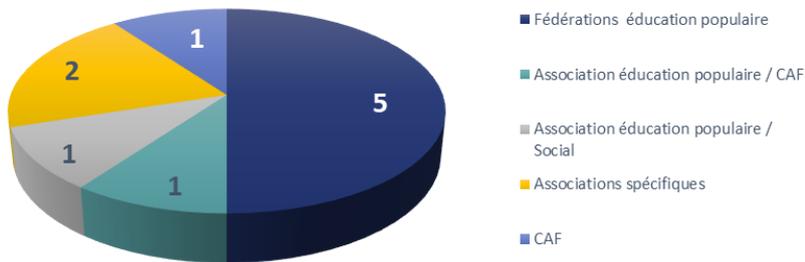
2002	PARHI 30	Relais loisirs handicap 30
2010	PARHI 31	Service inclusion en accueil collectif de mineurs (SIAM)
2011	PARHI 12	Pôle ressources accueil inclusif 12
2011	PARHI 66	Hand'avant 66
2020	PARHI 32	PARH 32
2020	PARHI 81	Pôle ressources handicap 81
2021	PARHI 46	PARH du Lot
2022	PARHI 65	PARH des Hautes-Pyrénées
2023	PARHI 09	Optimus
2023	PARHI 34	Halte Pouce

## 2. ÉTAT DES LIEUX DES 10 PARHI D'OCCITANIE

### Portage

En Occitanie l'organisation des dispositifs PARHI est portée de façon majoritaire par des fédérations de l'éducation populaire (dans cinq départements). Puis, une association d'éducation populaire a la charge de l'organisation avec la CAF et une autre avec une association sociale. A cela s'ajoutent deux associations spécifiques et la CAF du Gers en tant que tête de réseau.

Figure 5 - Portage des PARHI en Occitanie

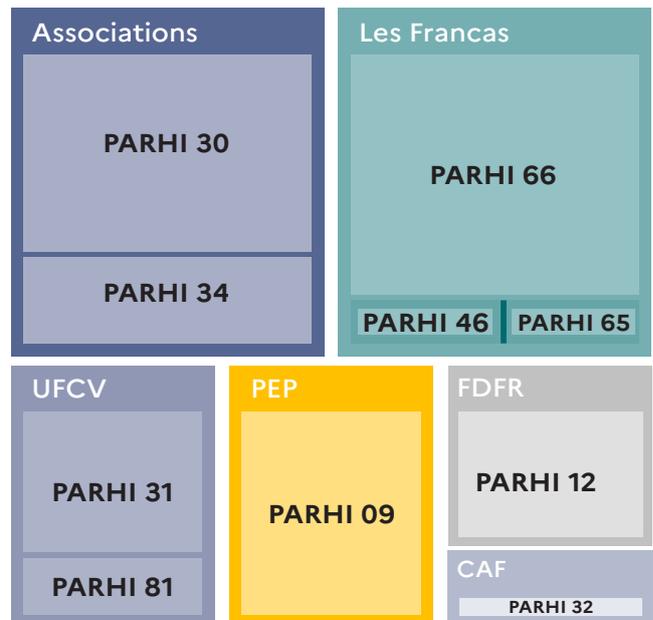


La majorité des pôles sont gérés par des associations départementales d'éducation populaire affiliées à une fédération nationale (PARHI 66, PARHI 65, PARHI 46, PARHI 09, PARHI 12). Suivent des dispositifs départementaux mis en œuvre par une délégation départementale d'une fédération nationale (PARHI 31, PARHI 81). Depuis leur création, ces pôles profitent de l'expertise et de l'ingénierie de leurs fédérations. À l'exception du pôle de l'Ariège dont la mission PRH est autonome, ils bénéficient également d'un soutien précieux pour la gestion des fonctions supports telles que la communication, les ressources humaines, l'administration et la recherche de financements.

De ce fait, les fédérations nationales positionnées sur les PARHI en Occitanie sont Les Francas, l'UFCV, Les PEP et Familles rurales. Ci contre (figure 6) les PARHI selon leurs portages et leurs années d'expérience. Il est à noter qu'en Occitanie l'association spécifique Relais Loisirs Handicap 30 du Gard, fort de son expérience, a été sollicitée par les pôles d'autres départements comme l'Aveyron (PARHI 12) et l'Hérault (PARHI 34) pour des transferts de compétences ou des échanges de bonnes pratiques.

En ce qui concerne la CAF, elle est une institution présente dans tous les pôles comme financeur principal mais aussi en fournissant un soutien technique. Le lien est plus fort avec certains pôles dans trois départements du fait d'une ancienne direction des pôles par la CAF (PARHI 31 et PARHI 12) ou d'une actuelle direction du pôle (PARHI 32).

Figure 6 - Structures porteuses des PARHI en Occitanie, classées par type de portage (dimension relative à l'ancienneté)



### Expertise

Les PARHI, ancrés dans leurs territoires possèdent une gamme d'expertises globales et spécifiques à chaque pôle. En Occitanie, les PARHI se distinguent par les expertises globales suivantes :

- Une expertise approfondie en matière de handicap et d'inclusion.
- La capacité de mettre en place un accompagnement personnalisé pour les familles et les structures d'accueil, durable dans le temps.
- Un savoir-faire technique pour l'accompagnement des professionnels des structures d'accueil.
- Une offre d'outils pédagogiques innovants.
- La mise en synergie des acteurs pour la construction de projets personnalisés.
- Acteur passerelle avec les différents lieux de vie de l'enfant et partenaires du soin.

En ce qui concerne les expertises spécifiques, le diagnostic a révélé que les pôles les plus anciens possèdent une expertise correspondant aux missions d'origine de leurs structures porteuses. Cette expertise est principalement transmise aux pôles les plus récents par le biais de réseaux internes, notamment entre les pôles liés aux fédérations d'éducation populaire, ainsi que par des transferts de compétences et des échanges de bonnes pratiques dans les autres cas.

Tableau 4 - Classement des expertises selon la typologie retenue

Départements	Les PARHI plus anciennes (*)	Structure porteuse	Expertise spécifique
<b>Gard</b>	30	Association spécifique	La mise en œuvre d'une démarche inclusive globale : accompagnement et orientation des familles, soutien technique et pédagogique des équipes d'animation (formation, sensibilisation, mises à disposition d'outils pédagogique, visite-conseil), mise en synergie des acteurs (lien ESMS/acteurs de l'animation/partenaires).
<b>Hérault</b>	34	Association spécifique	La proposition de visites conseil et la formation des équipes avec l'appui du pôle formation de l'association.
<b>Pyrénées-Orientales</b>	66	Fédération Les Francas	Une ingénierie du centre de formation aux métiers de l'animation et de lien avec le médico-social et les centres de loisirs.
<b>Haute-Garonne</b>	31	Fédération UFCV	Dans l'animation d'un réseau de référents handicap depuis plus de dix ans, de l'ingénierie pédagogique et dans l'inclusion en séjour de vacances.
<b>Aveyron</b>	12	Fédération Familles rurales	Démarche inclusive autour du parcours d'accueil : sensibilisation, formation, accompagnement pédagogique, technique, matériel et financier ; et dans le maillage partenarial autour du repérage précoce et la démarche d'observation professionnelle.
<b>Ariège</b>	9	Association départementale des PEP09	Prévention précoce et dépistage. Accompagnement des équipes à la transformation des environnements : observation, le transfert de compétences, la sensibilisation, le prêt de matériel adapté et valise de sensibilisation.

(\*) 6 pôles sur 10 ont plus de 12 ans d'expérience liés aux missions des PARHI en Occitanie

## 2. ÉTAT DES LIEUX DES 10 PARHI D'OCCITANIE

L'Occitanie a connu depuis 2019 une dynamique régionale soutenue par la DRAJES et l'ARS qui s'est traduite par une série de rencontres entre les pôles. Celles-ci ont permis de partager des pratiques, de produire des outils et de favoriser une coordination d'ensemble.

Dans ce contexte, à partir de 2020, les nouveaux pôles se sont rapidement implantés sur leurs territoires, en grande partie grâce au soutien de leurs structures porteuses :

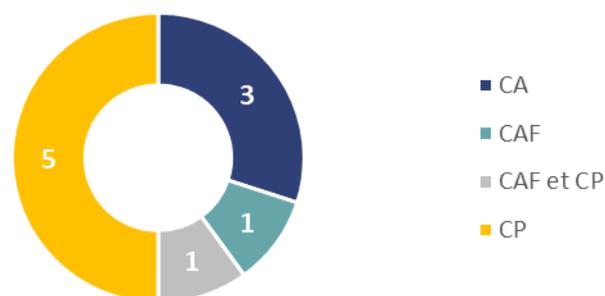
Tableau 5 - Classement des expertises selon la typologie retenue

Départements	Les PARHI plus récents	Structure porteuse	Forces
Lot	46	Fédération Les Francas	Un pôle ancré et reconnu sur le territoire par les institutions. La principale plus-value dans les structures d'accueil c'est la formation, appui technique, la démarche d'observation et la mise en relation avec les familles.
Haute-Pyrénées	65	Fédération Les Francas	Un positionnement sur l'accompagnement des politiques éducatives sur l'axe inclusion et une coopération dans le cadre des CTG sur l'ensemble des territoires
Tarn	81	Fédération UFCV	Création d'un réseau animateurs référents accueil inclusif sur le département. Participation CTG. Lien avec les ESMS et sanitaires. Accompagnement et soutien aux équipes accueillantes. Démarche d'observation, transfert de compétence. Ecoute familles et relai vers partenaires en fonction des besoins.
Gers	32	CAF	Une ingénierie technique et un accompagnement financier pour développer les politiques inclusives sur tout le département, dans le cadre des CTG (mise en place de référents handicap territoriaux afin de répondre aux besoins des habitants).

## Gouvernance

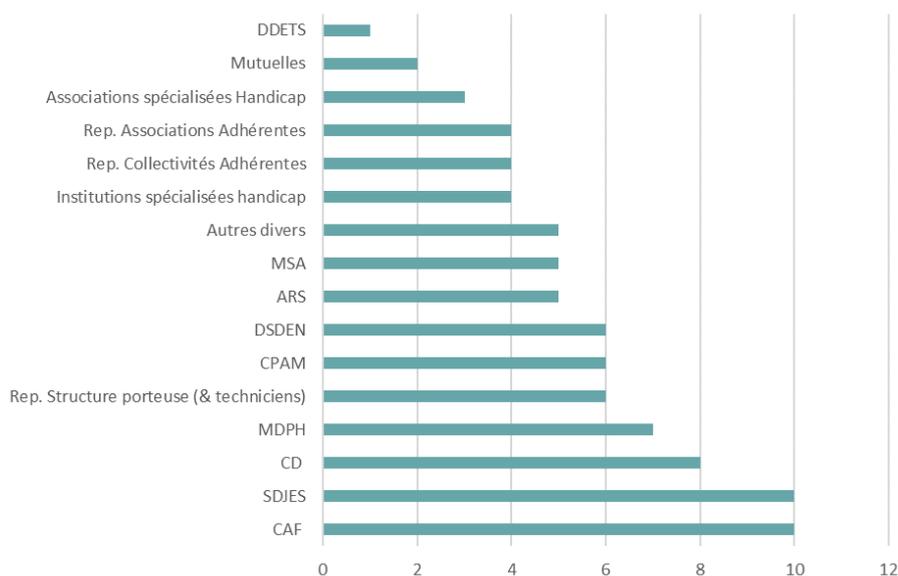
Les décisions sont prises par un conseil d'administration dans trois PARHI (PARHI 30, PARHI 34 et PARHI 66). Pour deux autres, les orientations sont votées par la CAF : dans le département du Gers (PARHI 32), les comités de pilotage sont territorialisés en fonction des projets CTG, tandis que dans le département de la Haute-Garonne (PARHI 31) c'est le comité de pilotage qui décide de la mise en œuvre. Dans tous les autres départements, la gouvernance de la mission PARHI ne dépend pas du conseil d'administration des structures porteuses, dont les objets sont multiples. Ces pôles fonctionnent avec des partenaires à travers des comités de pilotage.

Figure 7 - Gouvernance des PARHI en Occitanie 2023



**Remarque :** les PARHI signataires avec la CAF doivent avoir un comité de pilotage (CP). C'est pourquoi tous les pôles disposent d'un CP. Voici les principales institutions qui font partie des CP en Occitanie :

Figure 8 - Présence des institutions dans l'ensemble des PARHI en 2022



### Principaux acteurs financiers

Le fonctionnement des pôles de ressources est structuré par un ensemble de politiques publiques, avec des financements majoritairement alimentés par les CAF. En 2023, trois pôles bénéficient d'une aide de leur CAF départementale couvrant plus de 70% de leur budget global. De plus, l'ensemble des pôles bénéficient d'un ou plusieurs postes FONJEP financés par les SDJES.

Les autres principaux acteurs financiers en Occitanie sont le conseil départemental, présent dans 7 pôles, et la MSA ainsi que les communes, toutes les deux présentes dans cinq pôles.

Deux pôles reçoivent également de manière indirecte des financements ARS via des opérateurs médico-sociaux, en participant à des actions médico-sociales spécifiques : participation aux prestations de conseil en parcours au sein d'une communauté 360, articulation avec une unité de répit médico-sociale pour construire des séjours en milieu ordinaire pour le public de cette unité de répit.

Les évolutions récentes des politiques publiques (Mission nationale Accueils de loisirs & handicap/Communauté 360) font émerger de nouveaux projets et de nouveaux besoins. Au-delà des financements historiques et conventionnels des CAF, s'ajoutent donc des soutiens à caractère plus exceptionnels des services de l'État (DRAJES/SDJES) ou de l'ARS.

Tableau 6- Institutions financières dans l'ensemble des PARHI en Occitanie

Institutions financières	Participation entre 2021-2023
CAF	10
SDJES	8
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	7
MSA	5
COMMUNES	5
Autres : DRAJES	4
INTERCOMMUNALITÉ	3
ARS	2
Autres : IJA	1
CONSEIL RÉGIONAL	0

## 2. ÉTAT DES LIEUX DES 10 PARHI D'OCCITANIE

### Profil de salariés

En ce qui concerne les moyens humains, six pôles disposent d'au moins 2 ETP (équivalents temps plein) et les quatre autres d'un seul ETP. Cette dynamique semble être en lien avec l'ancienneté des pôles ; par exemple, les pôles les plus anciens ont dépassé les 3 ETP (le pôle du Gard étant le seul à en compter 5). Il convient également de noter que parmi les pôles liés aux fédérations, un soutien interne variant de 0,1 à 0,3 ETP est souvent présent.

Entre 2022 et 2023, la seule évolution notable s'observe au sein de l'association Halte Pouce, qui est passée de 2,65 ETP à 3,20 ETP. Cette augmentation est liée à la signature de la convention PARHI en 2023.

Il est observé que la plupart des salariés des dispositifs PARHI sont des éducateurs spécialisés, suivis par des animateurs territoriaux. En ce qui concerne l'encadrement, il est également distinct : il n'y a qu'un seul cadre dans six pôles, deux cadres dans un pôle et aucun dans les trois autres. Là où des cadres sont présents, ce sont souvent eux qui occupent le poste de coordinateur ou coordinatrice.

Département	PARHI	Profil de salariés	ETP en interne 2023	ETP par le réseau	Dont Cadres
Gard	30	<ul style="list-style-type: none"> <li>Animation, sport, juridique, social, petite enfance et médico-social</li> </ul>	5 ETP		2
Hérault	34	<ul style="list-style-type: none"> <li>Éducatrice spécialisée</li> <li>Animateur principal territorial</li> </ul>	3,2 ETP		1
Pyrénées-Orientales	66	<ul style="list-style-type: none"> <li>Animateur / éducateur spécialisé</li> <li>Éducatrice de jeunes enfants / éducatrice spécialisée</li> </ul>	3 ETP	0,1 ETP	0
Lot	46	<ul style="list-style-type: none"> <li>Éducatrice de jeunes enfants</li> </ul>	1 ETP	0,3 ETP	0
Haute-Pyrénées	65	<ul style="list-style-type: none"> <li>Animation / DESJEPS</li> </ul>	1 ETP	0,3 ETP	1
Tarn	81	<ul style="list-style-type: none"> <li>Educatrice spécialisée en coordination (1ETP)</li> <li>Un responsable (0.1ETP)</li> </ul>	1 ETP	0,1 ETP	0
Haute-Garonne	31	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sport / UFRSTAPS DESS prévention Sport Santé</li> <li>Animation</li> </ul>	2,5 ETP	0,2 ETP	1
Aveyron	12	<ul style="list-style-type: none"> <li>Éducateur.rice spécialisé.e</li> </ul>	3 ETP	0.1	1
Ariège	09	<ul style="list-style-type: none"> <li>Éducatrice spécialisée (1ETP)</li> <li>Psychologue/EJE (0,7ETP)</li> <li>Responsable d'unités pesp (0,5 ETP)</li> </ul>	2,2 ETP		1
Gers	32	<ul style="list-style-type: none"> <li>Référents handicap profils éducateur.rice spécialisé.e /EJE éducatrice de jeunes enfants</li> </ul>	0,8 ETP	0,8 ETP	1

## Niveau d'intervention

Les pôles en Occitanie portent des missions de différente nature et interviennent auprès de différents publics : de la petite enfance à la jeunesse adulte et même la parentalité.

Dans le cadre de cette étude diagnostique c'est principalement le public des enfants et jeunes à accompagner vers les ALSH qui était à prendre en compte. Cependant, certains pôles ne distinguent pas le périscolaire de l'extra-scolaire. D'autres ne s'occupent pas du tout du périscolaire, soit par un choix soit par manque d'effectifs.

Une vision d'ensemble permet également de mieux prendre la mesure de l'accompagnement des pôles vers l'accueil loisirs dans sa totalité. C'est pourquoi cette étude a intégré toutes ces données.

De ce fait, il est observé dans la figure 9 que la plupart des publics visés dans la région se trouvent dans les ALSH, suivis par les séjours de vacances et les accueils périscolaires.

Pour l'accompagnement et l'accueil des enfants en ALSH, le public majoritaire est celui de la tranche 6-13 ans suivi par les 3-6 ans puis par les 0-3 ans.

Figure 9 - Public visé par les PARHI en 2023

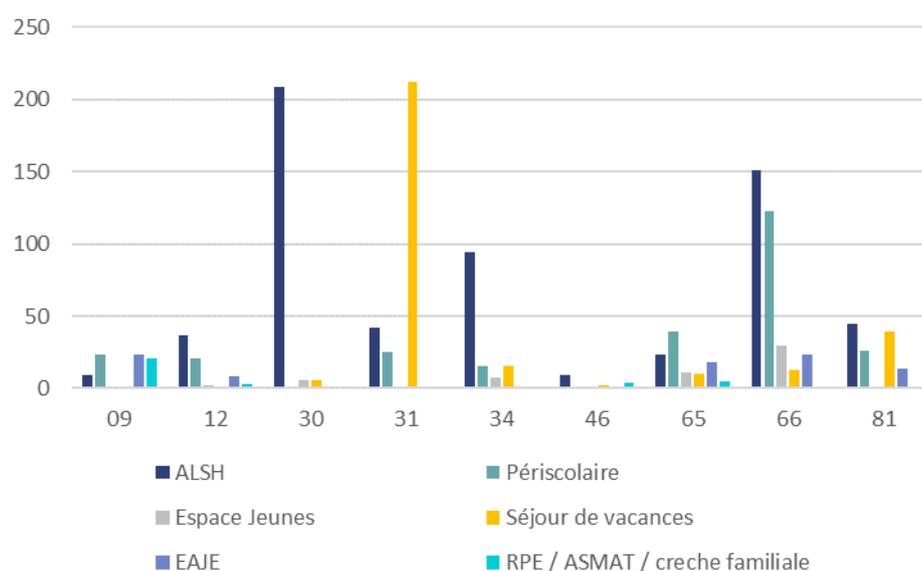
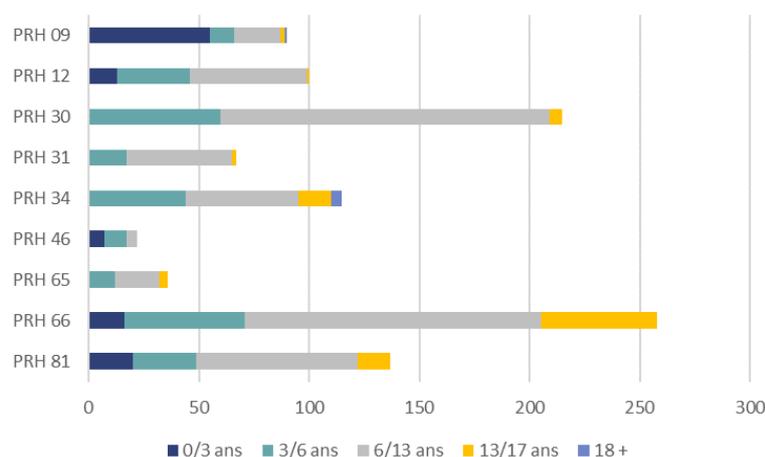


Figure 10 - Public cible ALSH : nombre d'enfants en ALSH par tranches d'âge en 2023



## 3 - MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DES PARHI

Globalement l'ensemble des pôles assume **les missions principales** du cadre référentiel des PARHI défini dans le cadre de la mission nationale (2018), à savoir :

- Information et **accompagnement des familles** ayant un enfant en situation de handicap, dans leur recherche de solutions de modes d'accueil sur la période de la petite enfance, ou d'accueil loisirs sur les temps péri et extrascolaires.
- Appui technique et expertise **auprès des lieux d'accueil** du territoire (ACM), de nature à les accompagner dans la préparation et la mise en œuvre de l'accueil effectif des enfants ou des jeunes en situation de handicap.

En complément, ils mettent également en œuvre les missions secondaires, qu'il s'agisse de :

- D'**actions de sensibilisation** sur le territoire (campagne d'information, mise à disposition de malles pédagogiques...).
- D'actions de **formation** à destination des organisateurs et/ou des équipes d'encadrement.
- De **promotion et de valorisation des initiatives** et des actions réalisées sur le territoire.
- D'analyse ou d'**observation de la fréquentation** des enfants en situation de handicap et de son évolution sur le territoire.

Malgré la mise en place de tous ces missions, les PARHI d'Occitanie présentent **des modalités de fonctionnement hétérogènes**. Lors de l'étude diagnostic, une question centrale est apparue : pourquoi cette variation des modalités de fonctionnement se produit-elle ? À partir des premiers échanges, une hypothèse s'est dégagée : la mise en place des missions varie en fonction de la structure porteuse. C'est cette **structure qui prend des décisions stratégiques** en fonction des besoins identifiés au niveau local, des ressources financières et humaines disponibles, ainsi que de sa propre expérience et identité.

L'étude a révélé que ce sont plutôt les pôles qui choisissent directement leur stratégie d'intervention en fonction des besoins du territoire, de leurs ressources humaines et financières, ainsi que de la présence d'autres dispositifs préexistants et de la présence des référents handicaps sur leurs territoires.

Il semble donc que chaque PARHI en Occitanie ne partagent pas les mêmes stratégies d'intervention même lorsqu'ils font partie de la même fédération, car les contextes, besoins et ressources départementales diffèrent. Quoiqu'il en soit, cette diversité de stratégies enrichit le réseau régional.

**Le paragraphe ci-après (page 22)** détaille le processus d'accompagnement des familles et des équipes d'encadrement qui se met en place de manière générale par l'ensemble des pôles en la région.

**Les points suivants (3.1 à 3.3)**, présentent les modes de fonctionnement des pôles selon leurs modalités de portage (associations spécifiques, pôles liés à une fédération nationale, pôle porté par la CAF) pour observation et analyse comparative. Ce choix repose sur le constat **des liens conceptuels, situations économiques** et de certaines **pratiques qui leur sont similaires**. L'objectif est d'approfondir les détails concernant leurs **conceptions** de l'accompagnement, **leurs stratégies et missions, leurs pratiques et chiffres d'accompagnement**, leur ressources humaines et financières, **les obstacles et leviers** rencontrés, ainsi que **leurs bonnes pratiques**.

## Processus d'accompagnement des familles et des professionnels

À travers les entretiens et l'analyse des données, un processus d'accompagnement des familles et des professionnels (ACM) a pu être identifié. Il s'agit d'une série d'actions que la plupart des pôles entreprennent dans le cadre de leurs missions PARHI.

Cette liste n'est pas exhaustive et certaines actions peuvent ne pas être réalisées par tous les pôles. Voici la liste d'actions menés par les pôles :

ACCOMPAGNEMENT DE LA FAMILLE	
Étapes	Actions menés
<b>Préparation de l'accueil avant l'arrivée effective de l'enfant sur le centre de loisirs</b>	Première rencontre ou premier contact téléphonique pour réception de la demande (lieu, fréquence, spécificités...)
	Recueil des besoins
	Recherche de structure selon la demande de la famille
	Remplissage d'un document de recueil d'Informations/projet d'accueil personnalisé avec les familles et complété par le référent de l'enfant du secteur sanitaire ou médico-social avant la préparation de l'accueil. Document à destination des équipes d'animation dans les structures d'accueil
<b>Rencontre dans la structure d'accueil</b>	Demande d'avis aux familles pour inviter les professionnels référents et pour demander la présence du PARHI
	Présence d'acteurs clés pour le croisement d'opinions et compétences
	Définition de modalités d'accueil de l'enfant et objectifs
	Inscription administrative
	Temps d'adaptation

### 3. MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DES PARHI

ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS (ACM)	
Étapes	Actions menées
<b>Préparation de l'accueil avant l'arrivée effective de l'enfant sur le centre de loisirs</b>	Formalisation officielle de la structure de la volonté d'accueil et d'intégration dans le projet éducatif et pédagogique.
	Demande à la structure du souhait de présence du PARHI au premier accueil de l'enfant (toujours avec l'accord de la famille)
	Évaluation des besoins en termes d'outils, personnes ressources, renforcement matériel et humain afin de mesurer les possibilités de la structure pour pouvoir accueillir l'enfant.
	Sensibilisation de l'équipe
	Formation à l'équipe
<b>Rencontre dans la structure d'accueil</b>	Renfort d'équipe possible
	Présence du directeur, des membres de l'équipe et du référent de l'enfant du secteur sanitaire ou médico-social à la réunion de préparation de l'accueil
	Un temps d'adaptation et présentation de l'enfant, de la famille, de l'équipe et des lieux.
<b>Accueil de l'enfant</b>	Proposition d'expérimentation
	Visite conseils/observation à la demande de la structure d'accueil, de la famille ou si le PARHI le pense nécessaire. Puis retours à l'équipe
	Fiche d'observation à remplir par les équipes d'animation
	Prêt du matériel aux familles ou partenaires pour qu'ils puissent le tester
	Points de situation avec bilan écrit
	Adaptation ou modification des modalités d'accueil en fonction du déroulement en lien avec tous les acteurs du projet.
	Transmission de documents à la famille et, avec leur accord, au référent du secteur sanitaire ou médico-social qui suit l'enfant
Un rôle de médiateur en cas de conflit	
<b>Suivi de l'enfant</b>	Évaluation de l'accueil avec des retours de l'enfant, la famille et l'équipe
	Bilan avec le PARHI et acteurs du projet
	Suites à donner/préconisations

## 3.1 - Le fonctionnement des associations spécifiques

En Occitanie, il existe deux associations spécifiques (dont l'unique objet est la mission PRH) : le Relais Loisirs Handicap dans le département du Gard et l'association Halte Pouce dans l'Hérault. Ces associations ont démontré un lien intéressant de partage de savoir-faire et un rôle actif dans la construction et la consolidation du réseau des PARHI dans la région.

Elles mettent en œuvre des stratégies similaires en ce qui concerne l'interaction avec les familles, en privilégiant une présence physique tout au long de l'accompagnement. Cependant, elles diffèrent en termes d'intervention sur les types de structures d'accueil et dans la mise en place de certaines missions.

Leurs situations économiques et leurs ressources humaines varient également, mais elles doivent toutes deux faire face à la même contrainte : la recherche de financements. Malgré ce contexte, elles ont réussi à atteindre un taux d'accueils réalisés supérieur à 90% en 2023.

### ■ Conceptualisation de l'accompagnement

Au niveau conceptuel pour les associations spécifiques, l'accompagnement des familles va au-delà d'une simple orientation. Il s'agit d'aider les familles à trouver une solution à leurs besoins en facilitant leurs démarches et en leur faisant gagner du temps. Les deux associations coïncident dans l'importance d'une présence physique avec les familles durant tout le processus d'accompagnement et le fait de travailler en réseaux avec tous les acteurs clé afin de pouvoir construire un projet personnalisé de qualité.

En termes de soutien aux équipes, pour ces pôles il s'agit de les soutenir s'il existe des difficultés pour accueillir l'enfant. Ils vont accompagner les équipes dans la mise en place du projet si les familles ou les structures d'accueil le demandent ou s'ils observent des inconvénients. L'objectif est de les accompagner à être autonome dans leur accueil.

### ■ Stratégies et missions

Ces pôles ont décidé de mettre en place une stratégie qui priorise la famille et qui vise à répondre à tous leurs besoins. Sur le terrain ces pôles donnent une réponse à toutes les demandes même si cela n'est pas immédiat.

Ainsi, les deux pôles maintiennent un contact direct avec les familles. Dans le cas du pôle 34, il est également proposé de se rendre au domicile des familles pour les aider à remplir le projet d'accompagnement d'accueil, car cela permet de leur offrir un moment de répit.

### Accompagner les familles

c'est consacrer du temps de travail à une famille, **être présent** avec la famille de la réception de sa demande **jusqu'à sa mise en place effective**. C'est aller chercher les différentes réponses pour un moment donné amener une réponse unique aux familles car l'objectif c'est quand même de **faciliter l'accueil** des enfants en milieu ordinaire. Et puis d'animer le réseau de partenaires afin de leur faciliter les démarches et **leur faire gagner du temps** à l'accès au droit.

*(Extrait des entretiens avec le PARHI 30 et PARHI 34).*

### Accompagner les professionnels

En lien avec l'accueil des enfants, en cas de souci le pôle accompagne. Il s'agit donc de **soutenir les équipes** dans leur rôle de co-éducateur, d'impulser des changements de regard et de favoriser le développement de pratiques inclusives.

*(Extrait des entretiens avec le PARHI 30 et PARHI 34)*

### 3. MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DES PARHI

Il est à noter que le pôle du Gard a choisi de ne pas intervenir sur les accueils périscolaires en raison d'un manque de moyens. De plus, ces deux pôles n'interviennent pas auprès de la petite enfance (entre 0 et 3 ans).

Ensuite, ils assurent un accompagnement de l'enfant sur place lors du premier accueil. Ils profitent de ce moment pour mettre en place les visites de conseil. Leur intervention dans une structure d'accueil se fait toujours sous la condition que la famille et la structure d'accueil soient d'accord.

Durant l'accompagnement des équipes, l'observation et l'évaluation sont systématiquement mises en place par le pôle 30, tandis que le pôle 34 le fait sur demande. Les préconisations et le suivi sont établis de manière coconstruite entre la structure, la famille et le pôle, tout au long du parcours de l'enfant, qui peut s'étendre en moyenne sur 6 à 7 ans (PARHI 30).

#### PARHI 30

Le pôle a vocation à réunir les professionnels gardois du secteur médico-social et de l'enfance dans le but de permettre aux familles l'accueil et l'inclusion de leur enfant au sein d'une structure de loisirs non spécialisée. Le RLH30 fonctionne sur le principe d'une adhésion des structures accueillantes permettant de bénéficier d'accompagnement (visite, conseil, sensibilisation et formation) et de prêts d'outils pédagogiques.

#### PARHI 34

L'association est organisée **cinq pôles (pôle social, pôle répit, pôle famille, pôle formation et PARHI)**, proposant un accompagnement à la carte (tout âge/**tout handicap**) ayant pour vocation de soutenir les aidants naturels et d'offrir un répit aux familles. Ainsi le PARHI peut s'appuyer sur les autres pôles et vice versa pour une prise en charge globale et transverse.

En outre, à part les missions détaillées dans le cadre national il est constaté que ces pôles ont choisi d'élargir leurs missions principales. Par exemple, ils cherchent à renforcer le maillage territorial pour orienter plus efficacement les familles et tous les acteurs concernés. De même, ils vont prioriser la sensibilisation des gestionnaires et des élus à différents niveaux du territoire.

En ce qui concerne les missions secondaires ou complémentaires, certaines sont effectuées sur demande.

Tableau 7 - Missions complémentaires du pôle (à la demande) - données 2022

	PARHI 30	PARHI 34
Renfort encadrement	Jamais	Oui
Aide achat matériel	Oui	Jamais
MAD Outils pédagogiques spécifiques	Oui	Oui
Missions autres	Oui	

#### ■ Pratiques et chiffres d'accompagnement

Concernant le **processus d'accompagnement des familles**, il est observé que ce sont les familles qui sont principalement à l'origine du premier contact, suivi par le médico-social et enfin par les équipes d'animation. Cela correspondrait au fait que ces pôles ont un contact direct auprès des familles. Il est à noter que pour le pôle 34, la plupart des orientations vers le pôle PARHI (60%) se font en interne (via les autres pôles de l'association) ou via le secteur sanitaire (CHU).

Ainsi, il est constaté que seul le pôle 34, en cohérence avec sa vocation de donner du répit, propose des rendez-vous au domicile pour recueillir les informations.

Tableau 8 - Accompagnement des familles - données 2022

	PARHI 30	PARHI 34
<b>Premier contact en %</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
Par la famille	68	24
Orientation par un animateur	10	16
Interpellation médico-social	20	0
Autres (préciser)	2	60
<b>Modalité recueil informations famille en %</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
Accueil de la famille au pôle	1	5
Rencontre au domicile de la famille	0	85
Par téléphone/Par mail	99	10
Sur une structure d'accueil	0	0
Autres	0	0
<b>Missions transverses : O/N</b>		
Médiation	Oui	Oui
Information des familles sur leurs droits	Oui	Oui
Orientation des familles vers les instances	Oui	Oui

Quant au soutien aux équipes d'animation, il est observé que la sensibilisation est une action importante pour le pôle 30, tandis que le pôle 34 oriente souvent les animateurs et animatrices vers les formations dispensées par le pôle formation de l'association gestionnaire, via le catalogue SDJES. La sensibilisation n'est proposée par le pôle 34 que lorsqu'il s'agit d'aborder une thématique précise, et ce, pour une durée maximale de 2 à 3 heures.

### 3. MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DES PARHI

Tableau 9 - Accompagnement des équipes d'animation en ETP - données 2022

	PARHI 30	PARHI 34
<b>Soutien aux équipes : ETP/coût ext</b>	<b>ETP</b>	<b>ETP</b>
Sensibilisation (-3h)	0,45	0,015
Formation (+3h)	0,15	0,25
Mise à disposition d'outils pédagogiques	1	0,01
Accompagnement renfort	0	0,06

Concernant les chiffres d'accompagnement des enfants, une augmentation est constatée depuis l'année dernière, avec un pourcentage d'accueils réalisés supérieur à 80% pour les deux pôles.

Tableau 10 - Nombre d'enfants accompagnés et taux d'accueils réalisés

	PARHI 30		PARHI 34	
Enfants accompagnés par année	2022	2023	2022	2023
Nombre d'enfants	207	215	83	115
Nombre d'accueil réalisés	185	208	76	106
% accueil réalisés vs total d'enfants	89,37	96,74	91,57	92,17

Pour les associations spécifiques, l'accompagnement vers les ALSH représente la majorité des cas traités, atteignant même 100% pour le pôle 30. En plus, le nombre d'accueils arrêtés ou refusés reste très faible pour les deux pôles.

Tableau 11 - Nombre d'enfants accompagnés et taux d'accueils réalisés vers les ALSH

	PARHI 30		PARHI 34	
Détail sur les ALSH par année	2022	2023	2022	2023
Nombre d'enfants	207	215	62	94
Nombre accueils arrêtés/refusés	40	7	NC	5
Nombre d'accueil réalisés	185	208	NC	89
% accueil réalisés vs total d'enfants	89,37	96,74	-	94,68

#### ■ Ressources humaines et financières

Il est intéressant de noter qu'en termes de demandes, le pôle 34 est confronté à un nombre très élevé d'enfants allocataires. Au niveau régional, l'Hérault et la Haute-Garonne sont les départements comptant le plus grand nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH selon la CAF en 2022. Malgré ce contexte, le pôle 34 ne reçoit pas un soutien financier et humain proportionnel. En effet, il dispose d'un budget bien moins important, alors que le nombre d'enfants bénéficiaires de l'AEEH y est deux fois plus élevé que celui du pôle 30. L'aspect positif est que les ressources financières et humaines augmentent d'une année sur l'autre. Cette situation peut également s'expliquer par la trajectoire et le positionnement du pôle 30, ainsi que par le fait que le pôle 34 n'a signé la convention cadre que l'année dernière. Ce conventionnement a permis au pôle 34 de doubler le financement reçu de la CAF et d'augmenter ainsi ses ressources humaines.

Tableau 12 - Ressources financières et humaines vs le nombre d'enfants AEEH

	PARHI 30	PARHI 34	
<b>Ressources financières et humaines du pôle</b>	<b>Ressources financières</b>		
	Budget total 2020	261 398,00 €	98 624,00 €
	Budget total 2021	285 968,00 €	101 916,00 €
	Budget total 2022	324 795,00 €	118 935,00 €
	Budget total 2023	401 206,66 €	146 984,00 €
	Financement de la CAF 2020	204 180,00 €	41 500,00 €
	Financement de la CAF 2021	226 000,00 €	46 500,00 €
	Financement de la CAF 2022	226 000,00 €	50 500,00 €
	Financement de la CAF 2023	231 000,00 €	108 057,00 €
	<b>Ressources humaines</b>		
ETP 2022	5 ETP	2,65 ETP	
ETP 2023	5 ETP	3,20 ETP	
<b>Enfants AEEH</b>	Nombre d'enfants AEEH selon la CAF (2022-03)	3478	11807
	Nombre d'enfants AEEH selon la CAF (2022-12)	4064	12209
	Évolution dans l'année 2022	586	402

#### ■ Les obstacles et leviers rencontrés

**Concernant les freins à l'accompagnement des familles**, il est observé que les pôles gérés par des associations spécifiques font face à une surcharge d'activités. Par exemple, la décision de se rendre au domicile des familles nécessite un temps supplémentaire, une ressource déjà limitée. Comme le souligne le pôle 34, certains trajets peuvent prendre jusqu'à une demi-journée. De plus, la dématérialisation des procédures d'inscription complique l'inscription des familles, obligeant le pôle à consacrer du temps pour les accompagner dans ces démarches.

Ensuite, les pôles rencontrent des difficultés à répondre en temps réel aux familles en raison d'une surcharge de demandes et d'un manque de moyens pour les traiter immédiatement. Cette surcharge de demandes est attribuée à plusieurs facteurs, notamment à :

- **Fermetures annuelles** : la fermeture annuelle des ALSH et de certains PARHI en août et décembre crée des interruptions de service.

### 3. MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DES PARHI

- **Demandes tardives** : les demandes des familles arrivent souvent tardivement en période pré-estivale, augmentant la pression sur les pôles.
- **Listes d'attente** : les listes d'attente pour la mise en place d'un accompagnement médico-social sont très longues.

Les familles qui n'obtiennent pas de réponse du secteur médico-social pour l'accueil de leur enfant se tournent vers les pôles pour trouver des solutions de socialisation et de répit, ce qui surcharge les pôles, notamment en période de forte demande. De plus, les demandes complexes, chronophages, impactent le nombre global de suivis.

**En ce qui concerne l'accompagnement des équipes d'animation**, on retrouve une difficulté dans l'organisation et le suivi des équipes au niveau de la communication et de la transmission des informations car il existe :

- Un turnover important au niveau des équipes d'animation qui complique la stabilité et la continuité.
- Changements fréquents : les équipes changent souvent avant l'été.
- Demandes tardives : les équipes d'animation sollicitent parfois les PARHI trop tardivement.

Les animateurs dans les structures d'accueil ont parfois des contrats précaires (par exemple, des contrats d'engagement éducatif) qui ne leur permettent pas de suivre une formation avec les pôles. De plus, les structures refusent souvent la formation faute de remplaçants.

**Concernant le fonctionnement du pôle** le principal frein est leur modèle économique. Les associations doivent chercher des financements pour arriver à couvrir l'engagement conventionnel avec la CAF. Par exemple, pour le pôle 30 cela signifie trouver 20% de cofinancement sinon la CAF baisse son financement. De même, cette recherche de financement est de plus en plus complexe à cause d'une démultiplication des dossiers. Aujourd'hui il faut monter « entre 5 ou 6 dossiers pour la même somme qui représente moins de 10% de celui de la CAF » (PARHI 30). Il s'agit donc d'actions qui implique du temps supplémentaire mais qui sont nécessaires pour ne pas mettre en risque le fonctionnement du pôle.

Selon les personnes interrogées, une structure associative présente certains avantages pour faire face aux enjeux généraux, tels que la souplesse, l'adaptation et la proximité avec la gouvernance. Les salariés peuvent ainsi prendre des décisions plus rapidement sans être obligés de suivre des directives nationales.

Face à tous les freins et difficultés les pôles associatifs proposent les suivantes leviers :

1. Réfléchir à d'autres moyens notamment en autonomisant un peu plus les personnes et en proposant des tutos sur comment ils peuvent se servir eux-mêmes du projet d'accueil personnalisé (PAI).
2. Assurer des visites conseils en avance pour gérer les cas simples
3. Sensibiliser et responsabiliser la hiérarchie des équipes d'animations et les communes directement.
4. Former les équipes
5. Développer de nouveaux partenaires pour multiplier les cofinancements.

#### ■ Les bonnes pratiques

Afin de faire connaître le pôle, une participation aux événements organisés par le SDJES et la CAF peut être très efficace.

#### PARHI 34



En 2024, le SDJES et la CAF ont invité le pôle à se présenter lors des journées de renouvellement des projets éducatifs de territoire. Il y avait une quarantaine de communes présentes. À la suite de cette rencontre le pôle a eu beaucoup de sollicitations.

Afin d'évaluer leur activité, la CAF peut informer les pôles de la quantité des enfants accueillis dans les structures sur le département.

#### PARHI 30



Les questionnaires CAF sont mis en place depuis 2010. Ils ont permis de faire le delta entre les enfants que le pôle accompagne et les enfants que les structures déclarent accueillir.

Face à des périodes de crises comme a été la période de COVID le pôle peut intervenir de différentes manières.

#### PARHI 34



En période post Covid, de nombreuses familles ont décompensé. Donc l'association gestionnaire du pôle 34 a mis en place une cagnotte qui a abouti à la récolte de 52 000 € et un crédit de 3 700 heures de répit au domicile.

En termes de sensibilisation le choix a été fait de créer des outils pédagogiques

#### PARHI 30



Le pôle a mis en place des « escape games » comme un outil pédagogique, projet qui a été partagé avec tous les pôles en Occitanie et donc cette année le pôle 34 veut s'en servir comme outil de sensibilisation.

#### PARHI 34



Un des salariés, a travaillé à la question de la sensibilisation des enfants et a créé plusieurs ateliers et un livret de jeux autour du handicap à remettre aux enfants.

## 3.2 - Le fonctionnement des pôles liés aux fédérations nationales

Dans la région, il y a 7 pôles qui sont liés à une fédération nationale. Cinq pôles sont portés par des associations départementales d'éducation populaire affiliées à une fédération nationale :

- Pôle ressources Hand'avant 66 dans les Pyrénées-Orientales (Les Francas 66)
- Pôle d'appui et de ressources handicap des Hautes-Pyrénées (Les Francas 65)
- Pôle d'appui et de ressources handicap du Lot (Les Francas 46)
- Pôle d'appui et de ressources au handicap et à l'inclusion de l'Ariège (Les PEP 09)
- Pôle ressources accueil inclusif 12 (PRAI 12) dans l'Aveyron (fédération départementale Familles rurales)

Et deux pôles sont portés par une délégation départementale d'une fédération nationale :

- Service pour l'inclusion en accueil collectif de mineurs (SIAM) dans la Haute-Garonne (L'UFCV)
- Pôle ressources handicap 81 dans le Tarn (L'UFCV)

Ces associations ont démontré une capacité de transmission de savoir-faire, notamment en interne à travers leurs réseaux fédératifs. Grâce à ce soutien, les nouveaux pôles ont réussi à se positionner rapidement dans leurs territoires.

### 3. MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DES PARHI

Ces pôles partagent la même conception de l'accompagnement des familles. Cependant, des différences apparaissent dans leurs stratégies, notamment dans l'accompagnement des équipes d'animation. En ce qui concerne l'accompagnement des familles, les sollicitations restent marginales dans 4 pôles (ceux portés par les Francas et le PEP09).

En général, leurs situations économiques et leurs ressources humaines se ressemblent. Ainsi, leurs taux d'accueils réalisés varient entre 60 et 90%.

#### ■ Conceptualisation de l'accompagnement

Pour les pôles liés aux fédérations nationales d'éducation populaire, accompagner les familles signifie d'être à l'écoute pour coconstruire avec eux un parcours d'accueil adapté et trouver des solutions à leurs demandes.

À partir des entretiens avec les structures :

Conceptualisation d'accompagnement des familles	Les Francas	UFCV
	<p>C'est déjà de leur proposer <b>un espace bienveillant</b> et sécurisant où elles peuvent nous parler de leur envie, de leur souhait, de leurs besoins, que ce soit ceux de leur enfant ou ceux de la famille. Donc <b>temps d'écoute</b> et ensuite de suivre la situation. C'est de pouvoir être un <b>soutien de qualité</b> sur le parcours <b>dans le temps</b>. C'est d'arriver à se donner les moyens de <b>faire du sur mesure</b>.</p>	<p>C'est la prise en compte individuelle <b>au cas par cas</b> des besoins de l'enfant, comprendre la demande afin de <b>trouver des solutions</b> et aboutir à terme à un accueil effectif de l'enfant. Le pôle est facilitateur et garante de parcours pour la famille et l'enfant pour connecter les différents lieux d'accueil. Pour garantir la réussite d'un accueil inclusif : c'est rendre le parent « acteur » à chaque étape (le repérage des besoins de l'enfant, la co-construction du projet d'accueil, les échanges partenaires, l'évaluation...)</p>
	PEP	Fédération Familles rurales (FFR)
	<p>C'est avant toute chose être <b>à l'écoute</b> des familles, de leurs besoins mais aussi de ceux de leur enfant, afin de proposer les solutions d'accueil les plus adaptées au bien-être de l'enfant et de son développement. C'est également partager nos observations et parfois être les premiers à poser des mots sur les écarts développementaux ou difficultés de l'enfant. C'est laisser la famille cheminer à son rythme à la suite de cette annonce et rester présent pour écouter, soutenir, orienter tout au long de l'accueil.</p>	<p>C'est accompagner dans sa recherche de mode de garde ou de lieu d'accueil de lieux de loisirs pour leur enfant. C'est <b>être disponible</b>, être <b>à l'écoute</b> surtout des besoins de la famille, Informer des droits, <b>orienter vers les partenaires selon les besoins</b> (répit), prendre en compte la famille et l'enfant dans sa singularité (soutenir la parentalité) et sa globalité <b>pour coconstruire</b> un parcours d'accueil adapté). C'est donc aussi faciliter les relais et passerelles entre structure d'accueil, l'école.</p>

De même, au niveau conceptuel pour ces pôles l'accompagnement des équipes d'animation signifie les former pour les aider à monter en compétence en mobilisant leur propre « savoir agir », en amont et avec eux dans une dynamique de co-construction :

Conceptualisation d'accompagnement des équipes	Les Francas	C'est plutôt l'accompagnement de la <b>montée en compétences de l'équipe en amont</b> . Ça peut être de la formation, ça peut être de l'analyse de pratique. Ça peut être de l'outillage. De rester en soutien de la structure pour prendre des nouvelles, s'assurer que tout va bien... Cependant à partir du moment où ça concerne un enfant en particulier alors on considère que c'est l'accompagnement de la famille.	UFCV	Avoir une relation un peu plus poussée avec les gestionnaires pour suivre l'évolution des projets et rester en appui... <b>former pour avoir une équipe stable</b> et une continuité de travail... <b>Faire monter en compétences les équipes, les soutenir à faire de façon autonome.</b>
	PEP	C'est être à l'écoute, des équipes pour répondre au mieux à leurs besoins et transférer les compétences des professionnels du PARHI vers les professionnels des structures petite enfance et enfance jeunesse afin de participer humblement à la mise en œuvre de la société inclusive. Pour cela le pôle propose différentes modalités d'accompagnement (temps de réunions et d'échanges, observations sur sites - groupe et/ou individuelle - propositions d'aménagements et de supports adaptés, sensibilisations sur-mesure, être passerelle entre les familles, professionnelles des structures d'accueil et les partenaires médico-sociaux et de santé qui accompagne l'enfant...).	Fédération Familles rurales (FFR)	C'est donner <b>un appui technique et une expertise</b> . C'est favoriser le développement des compétences <b>en mobilisant leur propre « savoir agir »</b> dans les situations complexes.

#### ■ Stratégies et missions

Il est observé que ces pôles choisissent directement leurs stratégies d'intervention en fonction des besoins du territoire, de leurs ressources humaines et financières, ainsi que de la présence d'autres dispositifs préexistants ou de la présence des référents handicaps sur leurs territoires.

Parmi les principales différences stratégiques, on constate que :

- Le pôle 31 anime les référents handicaps des plus importantes associations gestionnaires d'ACM (Léo Lagrange, Francas, LEC Grand, Ligue de l'enseignement) en tant que tête de réseau.
- Le pôle 66 met en place tout une démarche d'accompagnement des équipes en amont de la demande des familles
- Le pôle 09 et le pôle 12 sont les seuls à intervenir dans le repérage précoce et la parentalité.

### 3. MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DES PARHI

Ensuite, au niveau d'intervention, une similitude est observée entre les pôles partageant la même structure porteuse. Pour les pôles portés par les Francas et celui porté par la fédération Familles rurales, l'intervention est centrée sur les ALSH et les accueils périscolaires. Les pôles portés par l'UFCV se concentrent principalement sur les séjours de vacances, tandis que le pôle 12 se focalise sur les structures de la petite enfance et avec les PEP sur les accueils périscolaires.

Bien que les familles soient au centre de toutes les actions des PARHI en région, il existe différentes stratégies de communication à leur égard. Parmi les pôles liés aux fédérations nationales, certains ne communiquent pas leurs missions au grand public, ce qui fait que les sollicitations des familles restent marginales. Ainsi, la plupart de ces pôles ne priorisent pas les rencontres physiques avec les familles pour recueillir les informations. De plus, pour les pôles portés par les Francas, par les PEP09 et par Familles rurales, le contact initial se fait généralement par l'intermédiaire d'un animateur.

Les Francas	PARHI 66	Le pôle vise la <b>promotion d'un accueil de qualité</b> . Pour cela toutes les interventions sont plus ou moins <b>paramétrées</b> avec un temps limité. Ils travaillent en amont avec les équipes dès qu'il y a une <b>convention</b> . Avec les familles ils essaient de récolter tous les informations et documents dès le premier entretien. Les Francas ont la charge de la partie des 5 ans à 17 ans et l'association Solidarité Pyrénées des trois mois jusqu'à 5 ans.
	PARHI 46	Le PARHI intervient principalement <b>sur la sensibilisation</b> des équipes d'animation et plutôt <b>sur des petites structures</b> car les grosses ont des référents inclusion qui accompagnent les familles. Dans tous les cas le pôle <b>accompagne ce référent</b> .
	PARHI 65	En lien avec les familles ils fonctionnent dans <b>une logique de second guichet</b> donc pas de communication massive aux familles. Le pôle s'appuiera aussi sur un comité technique associant la CAF, le SDJES, la PMI, la MDPH et la DSDEN.
L'UFCV	PARHI 31	Le pôle intervient sur l'ensemble du territoire de la Haute-Garonne, soit <b>directement</b> auprès des équipes ACM soit <b>indirectement via des référents handicap articulés</b> avec le Siam au sein des plus importantes associations gestionnaires d'ACM (Léo Lagrange, Francas, LEC Grand, Ligue de l'Enseignement) ; le SIAM anime leurs référents handicap en tant que tête de réseau (depuis 2014). Il vise à faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap (avec une notification MDPH). Il travaille en complémentarité avec Cocagne Acepp 31 qui couvre le champ de la petite enfance.
	PARHI 81	Accompagnements des accueils en EAJE (petite enfance) et ACM (enfance jeunesse). Il y a plusieurs niveaux d'accompagnement sur des questions par exemple d'aide financière le pôle va plutôt être sur premier niveau de réponse où il va <b>réorienter</b> vers les services compétents par exemple la maison de l'autonomie qui pourra mieux répondre que le pôle ressource sur les aides mobilisables. Le pôle a des partenariats opérationnels mais pas forcément de conventionnements : Communauté 360 pour toutes demandes hors loisirs/répit, CAMSP, EMAS, SDEI, MDA etc.

<p>Les PEP</p>	<p><b>PARHI 09</b></p> <p>Ce sont 2 dispositifs Palanqueto (petite enfance) et Optimus (enfance-jeunesse) qui interviennent sur le territoire de manière distincte, jusqu'en 2024. Optimus a été dédié aux familles. Il a ensuite évolué vers l'accompagnement des équipes d'ACM en réponse aux besoins identifiés sur le territoire. Sur le département les demandes d'intervention viennent très majoritairement des équipes. <b>L'observation individuelle d'enfant, lorsqu'elle est nécessaire, entraîne systématiquement une mise en lien avec les familles et de ce fait leur accompagnement.</b> Les sollicitations directes par les familles sont à la marge mais ont toujours été possibles. Le passage en PARHI et les moyens supplémentaires alloués (+1,3 ETP) permettent aujourd'hui de développer des outils de communication spécifiques à destination des familles.</p>
<p>La fédération Familles rurales</p>	<p><b>PARHI 12</b></p> <p>Propose de <b>sensibiliser les équipes</b> au travers d'un parcours avec des <b>objectifs évolutifs</b>, en premier lieu en visant un changement de regard sur la diversité de manière générale, en second lieu plus précisément sur les handicaps et, enfin, sur des thématiques précises répondant à un besoin spécifique. La montée en compétences des équipes s'appuie sur la formation, la démarche d'observation, l'appui médico-social et l'outillage. Jusqu'en 2023 la CAF pilotait le dispositif et la fédération portait l'animation. La structuration de certaines collectivités avec la coordination des postes de référents accueil Inclusif de territoire.</p>

#### Autres missions principales au-delà du cadre national

Les Francas		
PARHI 66	PARHI 46	PARHI 65
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Sensibilisation auprès des étudiants et professionnels petite enfance et loisirs pour contribuer à l'amélioration de l'accueil de toutes et tous.</li> <li>■ Information pour faciliter l'émergence et la prise en compte des besoins des familles et de leur enfant/adolescent en situation de handicap ou en cours de reconnaissance au service des professionnels accueillants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Sensibilisation et formation animées par le pôle et ses partenaires.</li> <li>■ Accompagnement de terrain, projet éducatif, projet d'accueil personnalisé, lien aux familles.</li> <li>■ Développement, prêt et animation d'une malle pédagogique, jeux individuels et collectifs, livres, vidéos, matériel de sensibilisation.</li> <li>■ Mise en réseau et ressource.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Animer un réseau départemental d'acteurs regroupant, entre autres, des opérateurs locaux, des collectivités et des institutions.</li> <li>■ Veille/Observation.</li> <li>■ Sensibilisation, information, formation.</li> </ul>

### 3. MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DES PARHI

L'UFCV	
PARHI 31	PARHI 81
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Encourager les collectivités dans leurs politiques d'accueil d'enfants en situation de handicap.</li> <li>■ Animer le réseau des référents handicap des quatre principales associations gestionnaires d'accueils collectifs de mineurs en Haute-Garonne.</li> <li>■ Informer les familles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Animation du réseau des acteurs inclusifs du département (mise en relation de l'ensemble des acteurs locaux et association des familles afin de renforcer les collaborations).</li> <li>■ Encourager les collectivités dans leurs politiques d'accueil d'enfants en situation de handicap.</li> <li>■ Développement de prêt d'outils et jeux inclusif.</li> </ul>

Les PEP	Familles rurales
PARHI 09	PARHI 12
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Sensibiliser, former, accompagner les gestionnaires et les professionnels.</li> <li>■ Contribuer aux orientations stratégiques et à l'animation des partenariats aux différents échelons territoriaux.</li> <li>■ Être un acteur passerelle dans le parcours de l'enfant.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Contribuer à la mise en réseau des acteurs, issus de familles professionnelles différentes.</li> <li>■ Capitaliser et diffuser les expériences, les outils et les pratiques des acteurs du territoire.</li> </ul>



Photo © Chlorophylle - Fotolia

Pour les missions secondaire ou complémentaires, certaines seront effectuées sur demande et d'autres jamais

Tableau 13 - Missions complémentaires des PARHI (à la demande) - données 2022

Missions complémentaires des PARHI (à la demande)	66	46	65	31	81	09	12
Renfort encadrement	Jamais	Jamais	Jamais	Jamais	Jamais	Jamais	Oui
Aide achat matériel	Jamais	Jamais	Jamais	Jamais	Jamais	Jamais	Oui
MAD Outils pédagogiques spécifiques	Oui	Oui	Oui		Oui	Oui	Oui
Missions autres	Oui				Oui	Oui	Oui

#### ■ Pratiques et chiffres d'accompagnement

Sur le terrain, dans la plupart des cas le premier contact avec les pôles est établi par les équipes d'animation. On peut voir que la majorité des informations sont collectées par téléphone ou par courrier électronique. Toutefois, ce n'est pas le cas du pôle 46 qui indique que, malgré son intention de travailler en amont, le pôle est plutôt contraint à gérer dans l'urgence.

Tableau 14 - Accompagnement des Familles - données 2022 par structure porteuse

Fédérations	Les Francas			L'UFCV		PEP	FDFR
<b>PARHI</b>	<b>66</b>	<b>46</b>	<b>65</b>	<b>31</b>	<b>81</b>	<b>09</b>	<b>12</b>
<b>Premier contact en %</b>	<b>100%</b>						
<b>Accompagnement des Familles</b>							
Par la famille	14	22	7	49	60	2,5	29
Orientation par un animateur	56	66	57	45	14	72	32
Interpellation médico-social	14	12	21	6	26	13	28
Autres (préciser)	16	0	15	0	0	0	11
<b>Modalité recueil informations famille en %</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>98%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
Accueil de la famille au pôle	27	0	0	37	10	0	5
Rencontre au domicile de la famille	5	70	0	1	0	3	10
Par téléphone/Par mail	0	20	94	50	70	75	80
Sur une structure d'accueil	54	10	6	10	20	22	5
Autres	14	0	0	0	0	0	0

Quand l'enfant est accueilli dans la structure, les fédérations suivent son parcours à travers les équipes d'animation. Leur présence physique est déclenchée soit par une demande de la structure, soit de la famille, ou le pôle le cas échéant. Lors de leur intervention, elles mettent en place une démarche d'observation suivie de préconisations, avec des comptes rendus partagés avec la famille, la structure d'accueil et le pôle.

### 3. MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DES PARHI

Après les interventions, les fédérations réalisent un bilan et continuent à suivre l'enfant. Par exemple, pour le pôle 66, le suivi se poursuit jusqu'à la mise à jour du dossier de l'enfant au bout de deux ans, moment où le dossier est réactualisé ou clôturé. En revanche, pour les PEP, il n'y a pas de durée fixe pour le suivi post-intervention. Le lien est maintenu aussi longtemps que nécessaire jusqu'à ce qu'une évolution de la situation soit constatée.

Tableau 15 - Accompagnement aux équipes d'animation en ETP - données 2022

	PRH 66	PRH 46	PRH 65	PRH 31	PRH 81	PRH 09	PRH 12
<b>Sensibilisation (-3h)</b>	0,07	0,3	0,2	0,75	0,2	0,45	1
<b>Formation (+3h)</b>	0,1	0	0,2	0,5	0,2	0,15	0,2
<b>Mise à disposition d'outils pédagogiques</b>	0	0,1	0,1	0,2	0,1	1	0
<b>Accompagnement renfort</b>	2,83	0	0	0	0	0	NC

Concernant l'accompagnement des enfants, il est observé des variations parmi les pôles : certains ont considérablement augmenté le nombre d'enfants accompagnés (pôles 65 et 66), d'autres l'ont maintenu stable (pôles 46 et 81), tandis que d'autres ont connu une diminution (pôle 09). Dans ce dernier cas, la baisse d'activité est due à l'absence d'une professionnelle en début d'année 2023 (changement de poste), ainsi qu'au développement de nouvelles missions du PARHI (répit, matinées de l'inclusion, etc.) sans que des moyens humains supplémentaires aient pu être mobilisés.

A l'exception des pôles 66 et 12, les accompagnements vers les structures ALSH sont moins fréquents. Divers facteurs peuvent expliquer cela, par exemple le fait que certains pôles priorisent le périscolaire (pôle 09) ou les séjours (pôle 31), ou qu'ils soient des pôles plus récents fonctionnant avec un seul ETP (pôle 46). « Certains gestionnaires gèrent à la fois le périscolaire et l'extrascolaire. Lorsque le pôle accompagne sur le périscolaire, le projet d'accueil s'élargit souvent à l'extrascolaire sans que le pôle soit forcément sollicité de nouveau. Cela montrerait que l'entrée par le périscolaire a un impact sur l'ensemble du parcours de loisirs » (pôle 65).

Voici les données par pôle :

Tableau 16 - Nombre d'enfants accompagnés et taux d'accueils réalisés par les Francas

	PRH 66		PRH 46		PRH 65	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023
<b>Enfants accompagnés par année</b>						
Nombre d'enfants	219	280	23	22	17	53
Nombre d'accueil réalisés	189	258	19	18	17	36
% accueil réalisés vs total d'enfants	86,30	92,14	82,61	81,82	100,00	67,92
<b>Détail sur les ALSH par année</b>						
Nombre d'enfants	203	266	NC	15	12	22
Nombre accueils arrêtés/refusés	20	24	NC	0	1	1
Nombre d'accueil réalisés	183	242	NC	11	11	21
% accueil réalisés vs total d'enfants	90,15	90,98	NC	73,33	91,67	95,45

### 3. MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DES PARHI

Tableau 17 - Nombre d'enfants accompagnés et taux d'accueils réalisés par l'UFCV, PEP09 et FDFR12

	PRH 31		PRH 81		PRH 09		PRH 12	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
<b>Enfants accompagnés par année</b>								
Nombre d'enfants	269	NC	123	137	107	90	96	NC
Nombre d'accueil réalisés	182	NC	88	109	107	83	108	NC
% accueil réalisés vs total d'enfants	67,66		71,54	79,56	100,00	92,22	112,50	
<b>Détail sur les ALSH par année</b>								
Nombre d'enfants	NC	NC	38	1381	NC	35	73	96
Nombre accueils arrêtés / refusés	NC	NC	4	4	NC	0	7	9
Nombre d'accueil réalisés	NC	NC	22	48	NC	35	71	NC
% accueil réalisés vs total d'enfants	NC	NC	57,89	3,48	NC	100,00	97,26	NC

#### ■ Ressources humaines et financières

En dépit du soutien que les pôles reçoivent de leurs fédérations en matière d'ingénierie, de fonctions support, et d'espaces de rencontre favorisant la co-construction des projets, leurs moyens financiers et humains restent limités.

Par exemple, la Haute-Garonne est le département avec le plus grand nombre d'enfants allocataires de la région (source CAF 2022). Pour autant, le pôle n'a pas le budget le plus important de la région.

Tableau 18 - Ressources financières et humaines vs le nombre d'enfants AEEH

	Les Francas			L'UFCV		PEP	FDFR
	PRH 66	PRH 46	PRH 65	PRH 31	PRH 81	PRH 09	PRH 12
<b>Ressources financières</b>							
Budget total 2020	101 377			114 100	57 130	102 118	131 027
Budget total 2021	118 279	43 744		134 400	68 173	110 411	147 308
Budget total 2022	148 078	69 042	31 913	151 600	71 728	126 610	156 015
Budget total 2023	163 361	NC	79 913	NC	64 024	137 334	174 045
<b>Financement de la CAF 2020</b>	<b>42500</b>			<b>48 000</b>	<b>39900</b>	<b>89151</b>	<b>120073</b>
Financement de la CAF 2021	50000	21 680		48 000	40310	93012	135255
Financement de la CAF 2022	47360	37 000	10 331	53 000	44011	94073	139908
Financement de la CAF 2023	47700	NC	40 000	NC	39900	102237,21	147562
<b>Ressources humaines</b>							
ETP 2022	3,07ETP	1,30ETP	1,30ETP	2,70ETP	1,10ETP	2,30ETP	3 ETP
ETP 2023	3,10ETP	NC	1,30ETP	2,50ETP	1,10ETP	2,30ETP	3 ETP
<b>Enfants AEEH</b>							
Nombre d'enfants AEEH selon la CAF (2022-03)	2 569	1 053	1 336	15 071	2 046	654	1192
Nombre d'enfants AEEH selon la CAF (2022-12)	2 746	1 122	1 430	16 164	2 101	700	1328
Evolution dans l'année 2022	177	69	94	1 093	55	46	136

### 3. MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DES PARHI

#### ■ Les obstacles et leviers rencontrés

##### >> LES PÔLES PORTÉS PAR LES FRANCAS

Pour les Francas, la faible visibilité du pôle auprès des familles se traduit par une moindre demande. En théorie, ils ne devraient pas être affectés par des difficultés liées à une surcharge de demandes. Cependant, avec seulement un ETP dans deux de leurs pôles, ils atteignent rapidement leurs limites, notamment lors des périodes de forte demande. Cela entraîne également des difficultés à identifier l'écart entre ce que la famille souhaitait et ce qui a été réellement réalisé.

En ce qui concerne l'accompagnement des équipes, plusieurs difficultés apparaissent :

- Dans le recrutement : les équipes sont souvent peu formées et mal adaptées aux problématiques de la vie quotidienne des enfants et jeunes à besoins particuliers.
- L'instabilité et turnover des équipes,
- Le manque de temps disponible pour accompagner les équipes, chaque accompagnement prenant rapidement une demi-journée voire une journée complète selon la distance à parcourir.
- La difficulté à intégrer le renfort dans l'équipe, ce qui est crucial pour que l'enfant se sente à l'aise au sein du groupe.

Il existe également des difficultés liées aux perceptions des équipes et même des élus de certaines collectivités illustrées par :

- L'idée que l'accueil d'un enfant en situation de handicap nécessite un renfort particulier de l'équipe ;
- Spécifiquement pour les élus, en cas de convention avec le pôle, la crainte d'une saturation de l'accueil de loisirs par un nombre trop élevé d'enfants en situation de handicap.

Concernant leur fonctionnement, les pôles soulèvent des freins liés aux moyens humains. Leur modèle économique leur permet de fonctionner à minima, d'où la présence d'un seul ETP (comme dans le cas du PRH 46 et PRH 65). Cela limite le développement des pôles et les oblige à rechercher de nouveaux financements, dans un contexte d'empilement des dispositifs (PRH, Communauté 360, EMAS...).

Selon les référents PRH interrogés, un pôle soutenu par une fédération bénéficie d'avantages importants pour s'installer rapidement et mener à bien ses missions : veille juridique, accès à des outils, à des supports de communication existants au niveau national, plans de développement. Ainsi, les pôles portés par les Francas proposent les leviers suivants :

1. Former et professionnaliser le secteur de l'animation
2. Mettre en place un travail partenarial avec le CAMSP, CMP et SESSAD
3. Prendre en compte les jeunes qui sont en institut pour co-animer les séances d'animation
4. Anticiper les missions des pôles en complémentarité avec les référents handicap et en tant que tête de réseau départementale
5. Mettre en place des observatoires

##### >> LES PÔLES PORTÉS PAR L'UFCV

Pour ces pôles, il est observé que les sollicitations des familles sont chronophages et que les périodes plus intenses peuvent compliquer l'accueil des enfants, notamment lors des séjours de vacances. Un manque de moyens humains empêche de répondre qualitativement à toutes les demandes des familles.

Des freins particuliers ont été soulevés par le pôle 31, par exemple :

- Une difficulté pour capter les enfants entre 11 et 14 ans
- Le manque de notifications de reconnaissance de statut par la MDPH

Concernant l'accompagnement des équipes, les principales difficultés sont :

- Le turnover des équipes

- Les perceptions négatives des équipes concernant leurs compétences et leurs capacités à accueillir un enfant en situation de handicap

Leur fonctionnement est également confronté à un manque de moyens financiers et humains :

- La non- pérennisation des financements
- L'absence de co-financements
- Les moyens humains restreints (de 1 à 2,5 ETP) pour mettre en place des missions et des fonctions de support de plus en plus lourdes

Les difficultés sont surmontées en mobilisant leurs réseaux nationaux pour les fonctions support et un partenaire régional (UNAT Occitanie) pour les séjours inclusifs.

Sont distingués comme leviers pour les pôles UFCV :

1. La valorisation de la formation
2. Une intervention des animateurs dans une logique de continuité et de co-éducation
3. La réflexion sur les actions visant la réassurance et la reconnaissance des équipes
4. L'élargissement des partenariats, conventionnements et cofinancements

#### >> POUR LE PÔLE PORTÉ PAR LES PEP09

Au niveau de l'accompagnement, les sollicitations des familles sont marginales. Grâce à des moyens supplémentaires récemment alloués, le pôle peut mettre en place une communication spécifique et des actions dédiées.

Le pôle constate un manque d'intervention auprès du secteur jeunesse, soulevant des questions concernant le développement des adolescents et leurs besoins (notamment l'appartenance à un groupe de pairs, particulièrement important à cet âge). De plus, il y a une absence de structures adaptées pour répondre aux besoins des adolescents présentant un écart de développement important.

Leur frein principal est le manque de moyens alloués et son impact sur le délai de réponse.

En matière de soutien aux équipes, le pôle constate une fatigue et un épuisement des professionnels (perte de sens dans les métiers du lien, manque de reconnaissance, etc.).

Dans le cadre du fonctionnement général, contrairement à d'autres pôles de la région, ce pôle ne cherche pas de financement additionnel. Les budgets sont équilibrés et les moyens alloués par la CAF 09 sont en constante augmentation. Le pôle note une juxtaposition des dispositifs et plateformes transversales (C 360, EMAS, PCPE, APPV, PAS, DAC...). La clé pour le pôle est de maîtriser ces dispositifs et de bien connaître les ESMS sur le territoire ; les effets recherchés sont la meilleure coordination des acteurs comme réponse aux besoins des familles.

Selon la responsable, l'atout principal de faire partie des PEP09 est la transversalité du mouvement, à la fois par l'appartenance à l'éducation populaire et au secteur social et médico-social. Les liens forts entre ces secteurs facilitent l'accomplissement des missions.

Les leviers proposés sont :

1. Développer les passerelles entre les missions du répit et le dispositif PARHI pour répondre aux besoins des familles et développer les actions de soutien à la parentalité
2. Poursuivre les actions de sensibilisation décloisonnées avec les acteurs du territoire disposant de compétences spécifiques
3. Poursuivre le dialogue régulier avec les institutions instauré par la mise en place du COPIIL du PARHI afin de permettre une meilleure connaissance des actions menées.

### 3. MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DES PARHI

#### >> POUR LE PÔLE PORTÉ PAR LES FAMILLES RURALES (FFR)

Le pôle met en avant un contact privilégié avec les familles qui induit une surcharge de travail liée au volume de demandes, accrues pendant les périodes de fermeture des IME.

Ainsi, les principaux freins sont :

- Les fermetures de structures médico-sociales l'été
- L'émergence de situations complexes (multiplicité des troubles, des partenaires, vulnérabilité)
- Une couverture médico-sociale inégale (interventions médico-sociales plus difficile sur le nord et le sud du département)

Dans l'accompagnement des équipes, les freins sont :

- Le turn-over des équipes en ALSH
- La pénurie de personnel formés, diplômés et engagés

L'atout de ce pôle n'est pas seulement le soutien dans les fonctions supports de la fédération, mais aussi le lien très fort avec la CAF qui jusqu'à l'année dernière pilotait le pôle. Le pôle repère les leviers suivants :

1. Développer davantage de liens avec le secteur médico-social pour préparer le temps de fermeture
2. Développement des formations partagées (EN, EMS, PRAI) et actions conjointes de sensibilisation et d'accompagnement
3. La participation au copil de l'association des maires
4. Clarification du rôle des référents accueil inclusif de territoire et coordination

#### ■ Les bonnes pratiques

##### >> Les pôles portés par les Francas

#### Formaliser des liens avec les secteurs du médico-social et du sanitaire

**PARHI 66**

**ACTION**

Une expérimentation avec le CAMSP d'une démarche formalisée pour garantir la continuité éducative après l'accord des parents. Il s'agit d'une rencontre ritualisée 2 fois/an pour parler des situations en commun des enfants accueillis.

**PARHI 65**

**ACTION**

Montage des radios mobiles dans les IME : co-construction de projets d'animation avec les établissements spécialisés type radio mobile, participation au festival international des enfants citoyens, graines de philo... Ces projets permettent à la fois aux enfants et aux jeunes d'accéder aux pratiques éducatives Francas sur le temps scolaire comme cela se fait sur le milieu ordinaire, mais aussi de renforcer la relation aux professionnels du médico-social au travers d'expériences positives et ainsi de faciliter le lien sur des questions relevant de situations individuelles et complexes par la suite.

### Établir un réseau de référents handicap territoriaux handicap

**PARHI 66**

**ACTION**

Deux communautés de communes (Vallespir et Roussillon Conflent) ont mis en place des référents handicap qui s'appuient sur la démarche Hand'avant (Pas encore de relations de travail établies).

### >> Les pôles portés par L'UFCV

Afin de travailler sur les questions de formation dans une logique de continuité, les pôles ont pris les initiatives suivantes :

**PARHI 31**

**ACTION**

Un travail concret sur la gestion de la crise dans les structures (vidéo, espace ressources, affiche...).

**PARHI 81**

**ACTION**

- La création d'un espace ressources commun (au format PADLET) regroupant des ressources à destination des familles, des professionnels et des partenaires.
- L'organisation d'un cycle de rencontres interprofessionnelles localisées sur 3 territoires distincts du Tarn.
- Sensibilisation ouverte à divers professionnels secteur petite enfance.

Ainsi, afin de réduire le temps de trajet des familles, le PRH 81 propose la possibilité de les approcher :

**PARHI 81**

**ACTION**

Le pôle met en place des «permanences». Ce sont des locaux de partenaires sur d'autres villes où le pôle peut aller rencontrer les familles à leur demande.

### 3. MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DES PARHI

#### >> Le pôle porté par les PEP09

##### Développer le partenariat entre l'éducation nationale et les professionnels de l'animation, mais aussi avec les partenaires des structures médico-sociales du territoire

PARHI 09

ACTION 

- Matinées et soirées de l'inclusion auprès des ASMAT, des professionnels des ACM et structures petite enfance : sensibilisations sur une thématique définie faisant intervenir des acteurs du territoire disposants d'une expertise reconnue sur différentes thématiques (Occitadys, Camsp, ...).
- Co-animation d'ateliers et sensibilisations croisées avec les professionnels de l'éducation nationale (ersh, aesh, enseignants et conseillers SDJES) et les professionnels des structures ACM par exemple : sensibilisation avec le réseau Canopé (2 ateliers de Co-design, 1 sensibilisation au harcèlement) qui ont mis au travail les animateurs et les enseignants ensemble dans un même espace, avec les mêmes projets, sensibilisation spécifique pour l'ensemble des co-éducateurs d'une école maternelle et élémentaire sur Dalou, séminaire CCHA, mercredi de l'ALSH.
- Projet Hauban : dépistage dans le cadre de la campagne agir tôt (partenariat Camps et PARHI).
- Participation au projet de répit Occitanie porté initialement par l'IJA et les Pep34.

#### >> Le pôle porté par la fédération Familles rurales

##### Des actions pour coordonner la participation de divers acteurs sur le territoire

PARHI 12

ACTION 

- Accompagnement des collectivités dans leur politiques inclusives dans le cadre du SDSF et des CTG : Sensibilisation (élus, professionnels, familles), formation partagées, mobilisation des institutions et acteurs partenaires (PCO TND, MDPH, CPTS, OPTEO, PEP, Ecole Inclusive...), création de postes de référents accueil Inclusif de territoire (appui et coordination). Appui des collectivités sur les champs de la petite enfance, de l'enfance/jeunesse et de la parentalité.
- Sollicitations des partenaires du copil pour soutenir des projets associatifs innovants qui viennent répondre à des besoins particuliers sur le territoire (accès au soin, répit, loisirs).

##### Outil pour structurer son activité

PARHI 12

ACTION 

Le pôle dispose d'un outil informatique (logiciel médicosocial sécurisé) qui lui permet de suivre l'ensemble des accompagnements (familles, structures, territoires à l'échelle d'une commune ou communauté de communes).

### 3.3 - Le fonctionnement du pôle porté par la CAF

Le département du Gers a un fonctionnement particulier : depuis 2020, la CAF a décidé de prendre à son compte la création du PARHI.

En raison du niveau de ruralité du département, il a été jugé plus pertinent de mettre en place des référents handicap sur chaque EPCI. Un partenariat départemental avec les structures CAMSP et la fédération des Francas constitue un réseau d'appui vers les ACM (réseau Grandir Handi'férence).

La stratégie est de s'appuyer sur les élus au plus près des territoires, dans le cadre des CTG notamment, en finançant des référents handicap pour mettre en place une politique volontariste territoriale, en levant les freins à l'accueil dans tous les lieux de vie collectifs.

Les élus eux-mêmes impulsent la dynamique d'inclusion sur leur territoire et les référents mettent en place des actions transversales en réponse aux besoins sur l'ensemble des thématiques (loisirs, mobilité, logement, scolarisation, formation...).

La coordinatrice du pôle 32 anime et soutient un réseau de 8 référents handicap pour le moment (sur un département avec 15 EPCI).

*« Donc pour le pôle d'appui 32 c'était une volonté de la CAF du Gers de financer à 100% ce service. On a conçu notre propre projet et nos modalités d'intervention en fonction de la mise en place des CTG : les conventions territoriales globales départementales, sur le département du Gers. J'accompagne tous les projets sur l'inclusion qui s'y rattachent. En fait, ma difficulté est que je n'ai pas en charge directement des familles, j'ai plutôt une posture d'interface et de tête de réseau sur les équipes territoriales et avec les institutions. En fait, j'accompagne tous les professionnels sur les collectivités qui souhaitent mettre en place tous les projets d'inclusion dans le cadre des CTG, je les accompagne évidemment financièrement, techniquement etc. »  
(Extraits de l'entretien avec la coordinatrice du PRH32)*

#### STRATÉGIE DU PARHI 32

Le pôle donne des informations sur l'accès aux droits, accompagne les départs en vacances, appuie les associations qui offrent du répit aux parents, communique sur le site « parents 32 », propose de l'ingénierie et construit des partenariats, soutient financièrement les besoins de renforts dans les structures MAC/accueils périscolaires/ALSH, finance des référents territoriaux handicap pour répondre aux besoins des habitants, sensibilise les différents acteurs et propose des formations.

Les principales missions de la coordinatrice sont :

- L'appui aux territoires qui ont un axe inclusion dans leur CTG
- L'animation d'un réseau de partenaires engagés : comité départemental de conseils handicap
- La mobilisation des partenaires locaux
- Le pilotage du réseau Grandir Handi'férence

Le rôle des référents handicap consiste à :

- Faciliter l'inclusion et la prise en compte de la différence sur un territoire
- Travailler la continuité d'accueil : accompagner prioritairement l'ouverture, le décloisonnement des structures et des services d'accueil du territoire
- Favoriser la mise en réseau des acteurs et l'émergence d'actions au sein d'un territoire

### 3. MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DES PARHI

- Contribuer aux orientations stratégiques et à l'animation du PARHI au niveau départemental
- Garantir une communication claire et accessible aux familles, professionnels et acteurs du territoire

Le contact avec les familles se fait par le biais du réseau Grandir Handi'férence où le pôle embauche trois personnes : la coordinatrice (0,2 ETP), une personne du médico-social du CAMSP (0,2 ETP) et une personne de la fédération des Francas en charge entre autres de la communication( 0,6 ETP).

La Caf 32 est le seul financeur du pôle. Les communautés de communes apportent le complément de financement aux référents territoriaux handicap qu'ils embauchent (financement des postes à hauteur de 60% sur un 0,5 ETP de la part de la Caf).

L'observation des chiffres montre que le nombre d'enfants bénéficiaires de l'AAEH est en augmentation sur chaque territoire d'où l'intérêt de mettre en place, une personne ressource.

Tableau 19 - Ressources financières et humaines vs le nombre d'enfants AEEH

Ressources financières		
Ressources financières et humaines du pôle	Budget total 2020	164 315,00 €
	Budget total 2021	178 902,00 €
	Budget total 2022	214 206,00 €
	Budget total 2023	208 815,00 €
	Financement de la CAF 2020	131 452,00 €
	Financement de la CAF 2021	143 122,00 €
	Financement de la CAF 2022	171 365,00 €
	Financement de la CAF 2023	208 815,00 €
Ressources humaines		
	ETP 2022	0,6 ETP
	ETP 2023	0,8 ETP
Enfants AEEH	Nombre d'enfants AEEH selon la CAF (2022-03)	1302
	Nombre d'enfants AEEH selon la CAF (2022-12)	1435
	Evolution dans l'année 2022	133

Sur le terrain, un seul référent handicap a été rencontré pour parler de la mise en place de ses missions et du contact avec les familles. La communication avec les familles est embryonnaire et l'Éducation nationale contacte le plus souvent le référent handicap.

D'après le référent interrogé, les principales difficultés sont liées au manque d'animateurs qui va mettre en péril le process de recrutement, surtout sur les ALSH. L'augmentation des troubles psychiques et comportementaux des enfants accueillis, met en difficulté les jeunes professionnels et demande à travailler de plus en plus en lien avec le milieu spécialisé.

« ...La plupart des enfants qui sont dans des structures qui ferment : IME ou ITEP, pendant les vacances continuent à avoir des besoins de garde et de loisirs. Certains de ces enfants intègrent le milieu ordinaire ce qui demande un besoin de renfort dans les équipes. Les prises en charge demandent à être travaillées avec les éducateurs spécialisés la plupart du temps ou demandent le recrutement de personnes formées. ».  
(Extrait de la rencontre avec un référent handicap du Gers)

## 4 - ARTICULATION ET RÉSEAUX

### 4.1 - Articulation PRH/ESMS

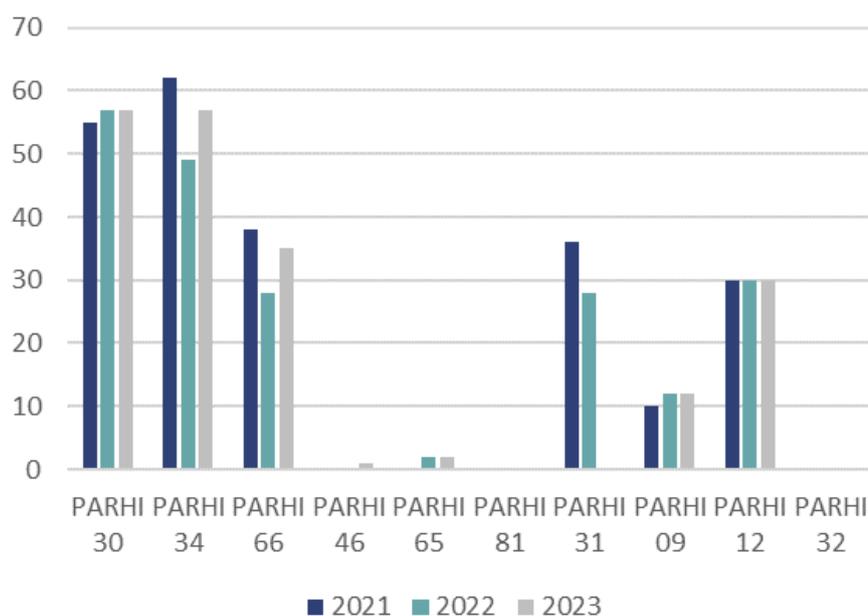
Il existe une dynamique généralisée de collaboration entre les pôles et les structures du médico-social (ESMS) pour accompagner les familles. La prise de contact est généralement à l'initiative du pôle, qui cherche des avis sur les situations des enfants. Cependant, il arrive aussi que des ESMS contactent les pôles pour les aider à trouver une place d'accueil en milieu ordinaire.

D'après les données fournies par les pôles en 2022, tous, à l'exception du pôle 34, ont été sollicités pour une démarche d'accompagnement :

	PRH 30	PRH 34	PRH 66	PRH 46	PRH 65	PRH 31	PRH 81	PRH 09	PRH 12
Interpellation médico-social en %	20	0	14	12	21	6	26	13	20

En outre, la plupart des pôles d'Occitanie maintiennent également des liens avec leurs partenaires ESMS au-delà des situations individuelles. Il existe une volonté de renforcer la dimension partenariale avec les ESMS. Certains pôles, surtout les plus anciens, parviennent à mettre en place des conventions avec eux. Pour les pôles plus récents, les liens restent à consolider.

Figure 11 - Nombre de structures ESMS partenaires par pôle



(\*) données non reçues pour les pôles 81 et 32

## 4. ARTICULATION ET RÉSEAUX

Afin de pouvoir contribuer à la communication du travail en commun entre les PARHI et les ESMS sur toute la région, nous avons recensé les actions menées entre les structures.

Cette liste n'est pas exhaustive, mais elle peut donner déjà des indices sur la manière d'établir des liens entre les PARHI et les ESMS.

LES ASSOCIATIONS SPÉCIFIQUES				
PARHI	Lien	Avec qui	Missions ensemble	Sur le terrain
30	Le pôle collabore historiquement avec de nombreux établissements médico-sociaux, avec lesquels il a signé plusieurs conventions. Lors de l'accompagnement des familles, ces établissements sont systématiquement impliqués.	Cigalières	Des formations communes avec eux car c'est un gros gestionnaire des structures du médico-social dans le Gard.	Pendant huit années consécutives, ils ont proposé un cycle de formation destiné aux professionnels de l'animation. Ces formations prenaient la forme de journées d'ateliers pratiques. Par exemple : «escape game et échanges de pratiques».
		Le CAMSP	Dans le cadre de l'accueil des enfants de 3 à 6 ans dans les ALSH.	
34	Le principal lien se fait à travers les projets d'accueil personnalisés, lorsque le pôle sollicite certains salariés des ESMS pour obtenir leurs avis. La collaboration avec les établissements médico-sociaux s'établit également largement par l'intermédiaire des autres services de l'association.	IME	Des formations destinées aux salariés.	Par exemple, via le pôle social, une assistante sociale peut délivrer une formation aux salariés d'un IME.

### PÔLES PORTÉS PAR LES FRANCAS

PARHI	Lien	Avec qui	Missions ensemble	Sur le terrain
66	Le pôle collabore historiquement avec de nombreux établissements médico-sociaux, avec lesquels il a signé plusieurs conventions. Lors de l'accompagnement des familles, ces établissements sont systématiquement impliqués.	Le CAMSP	Des rencontres sont organisées pour discuter des situations communes concernant les accueils, sous réserve que la famille donne son autorisation lors de la signature de l'autorisation parentale. Ces réunions permettent également de créer des liens, d'expliquer les évolutions réglementaires dans les centres de loisirs et de tenir les partenaires informés de tout ce qui se passe en milieu ordinaire. Le travail se concentre principalement sur les enfants de moins de 5 ans.	Deux fois par an, avec un cahier et un cadre bien définis pour faire le point sur toutes les situations du département. Ce suivi s'appuie sur les évaluations des centres de loisirs.
		L'EMAS	Interventions sur place	Un éducateur à temps plein et un psychologue à mi-temps interviennent sur le scolaire et les garderies.
46	Le principal lien concerne les situations individuelles pour obtenir des conseils. Le pôle s'efforce d'introduire des pratiques éducatives et des projets d'animation dans les établissements spécialisés. Il existe une volonté claire de renforcer la dimension partenariale avec les ESMS et les EMAS.	IME	Sollicitude d'accueil	Le pôle a été sollicité par le secteur du médico-social (IME) pour l'accueil de 3 enfants en ALSH.
65	Le pôle participe à des réseaux où il collabore avec le secteur médico-social, indépendamment des situations individuelles pour lesquelles il sollicite leur avis. Il existe un désir de développer des partenariats avec les ESMS.	IME EMAS CAMPS SESSAD	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Échanges sur les situations individuelles.</li> <li>■ Intervention des EMS sur les réseaux du PARHI : journée départementale, formation...</li> <li>■ Animation de projet, exemple : montage des radios mobiles : une web radio nationale, des studios radios sur le département pour animer les pratiques éducatives dans les établissements spécialisés.</li> </ul>	Par exemple : le pôle les fait prendre en main l'outil radio et ensuite il travaille des chroniques que le pôle enregistre et que diffuse aux familles et dans l'établissement.

## 4. ARTICULATION ET RÉSEAUX

PÔLES PORTÉS PAR LA FÉDÉRATION UFCV				
PARHI	Lien	Avec qui	Missions ensemble	Sur le terrain
81	Le lien commence à se renforcer. Le pôle souhaite poursuivre cette démarche et envoie un mailing annuel aux ESMS pour améliorer sa visibilité.	PCPE EMAS UEMA SESSAD IME ITEP AEMO	Coopération dans le cadre de situations d'accompagnement.	
		CAMSP, Plateforme TND	Repérage information orientation, travail de collaboration sur suivi situation.	
		L'ASEI AGAPEI APAJH	Des rencontres avec la communauté 360.	Une rencontre a été organisée au premier trimestre 2022 par l'ASEI (Agir, Soigner, Éduquer, Inclure). Rencontre, lien suivi situations et orientation Communauté 360.
31	Le SIAM 31 est bien identifié par les ESMS. Même si les liens sont peu nombreux.	Assistants sociaux des IME, ITEP, SESSAD	Demandes sur l'organisation de séjours ou lors de fermeture d'établissements en août pour trouver des solutions de garde.	

PÔLE PORTÉ PAR LES PEP09				
PARHI	Lien	Avec qui	Missions ensemble	Sur le terrain
09	<p>Il existe un lien régulier avec le secteur médico-social dans le cadre d'une coordination entre les professionnels visant à articuler le projet de soins avec le projet de scolarisation ou le projet personnalisé de l'enfant (socialisation, loisirs), notamment avec le CAMPS et le PCO.</p> <p>Les structures médico-sociales sollicitent également le pôle pour trouver un séjour de vacances pour un enfant ou pour demander leur présence dans certains cas.</p> <p>Il y a également une articulation avec les partenaires SESSAD et PCPE dans le cadre des services de répit.</p>	Le CAMSP PCO UEEA UEMA SESSAD IME PCPE OCCITADYS etc.	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Un projet sur le dépistage et la prévention précoce (Hauban).</li> <li>■ Un projet de répit interdépartemental avec l'IJA.</li> <li>■ Développement de séances de sensibilisation destinées aux professionnels des structures de petite enfance et d'enfance jeunesse du territoire (matinées de l'inclusion).</li> </ul>	<p>Le pôle fait part à MS de ses observations. Le partage de ces observations facilite la prise en charge des enfants et les orientations.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Organisation de solutions de répit spécifique pour les enfants adolescents et jeunes adultes (TSA, handicap rare, déficience intellectuelle, avec ou sans troubles du comportement associés) âgés de 8 à 20 ans.</li> <li>■ Éclairage et apport de connaissance par les professionnels des ESMS vers les professionnels des structures enfance jeunesse du territoire.</li> </ul>

### PÔLE PORTÉ PAR FAMILLES RURALES (FFR)

PARHI	Lien	Avec qui	Missions ensemble	Sur le terrain
12	Il existe un lien régulier avec tous les ESMS	Le CAMPS, la PCO TND, la PMI	Le pôle a mis en place un travail partenarial notamment au niveau de la petite enfance (dépistage, repérage précoce et observation partagées).	Dans le cadre de l'accompagnement des EAJE, une démarche d'observation professionnelle s'effectue par rapport au repérage précoce (outillage, communication et médiation parents, définition des champs d'intervention des acteurs).
		CAMSP	Sur le suivi des enfants, l'accompagnement des familles orientées par le CAMSP.	
		PEP, Fondation OPTEO	Des temps de sensibilisation et de formations partagées. Des temps de réunions de concertation ou de suivi des enfants (IME, IEM, CMPP).	Le pôle réalise des formations partagées et coopère sur les parcours de repérage précoces (PRAI en appui des PPE dans l'observation croisée, orientation parents vers partenaires).
		IME, CMP, UMP, ITEP et CDDS	Temps de concertation et de suivi des enfants. Des rencontres d'informations sont proposées aux familles sur les questions des loisirs, des départs en vacances et du répit.	
		L'EMAS et Service école inclusive	Un partenariat récemment (2023) avec l'EMAS et le Service école inclusive (SEI) sur des actions de sensibilisation et de soutien aux équipes scolaires et périscolaires et élus.	Actions communes précisées lors des ESS ou sur demande, temps de concertation et de suivi en réunion SEI avec les enseignants référents de scolarité.

## 4. ARTICULATION ET RÉSEAUX

### 4.2 - Articulation PRH/ALSH

Cette partie concerne la phase 2 de l'étude basée sur une enquête en ligne auprès des structures d'accueils collectifs de mineurs sans hébergement (ALSH). L'objectif était de mettre en lumière les liens entre PRH et structures ALSH, leurs motifs principaux de travail en commun selon les territoires, les modalités des relations partenariales.

Depuis l'ensemble des accueils de mineurs déclarés (ACM) qui peuvent concerner d'autres types d'accueils, accueil périscolaire ou séjours de vacances, le choix a été fait pour cette étude de ne prendre en compte que les structures ALSH qui offrent des activités de loisirs hors temps scolaire avec des équipes d'encadrement parfois distinctes du temps périscolaire. Ont été destinataires de l'enquête, les structures ALSH ouvrant au moins une journée par semaine hors temps scolaire (mercredi ou samedi et vacances), déjà en relation avec un des PRH de la région, soit 481.

**Précision :** l'enquête a été entièrement administrée par le bureau d'études La Pitaya sur le dernier trimestre 2023. La DRAJES a récupéré les fichiers de données brutes, s'est chargée de traiter les données sans avoir d'informations sur la passation de l'enquête auprès des structures. Le nombre de réponses exploitables s'élève à 233 soit un taux de retour de 48%. Il est apparu que les retours ont été très hétérogènes selon les départements avec seulement 4 départements pour lesquels une exploitation départementale pouvait être menée (nombre suffisant de réponses). De plus, l'analyse des réponses et le taux de non réponse à certaines questions ont révélé un questionnaire très dense, long et, où certaines questions ont pu paraître redondantes, ce qui peut expliquer le taux de retour faible sur certains départements.

Certaines questions relèvent aussi davantage d'une évaluation de l'action des PRH. De ce fait, une analyse régionale a été produite sur une sélection de questions.

Quand les résultats départementaux pouvaient apporter des nuances à l'analyse, ils ont été ajoutés pour les 4 départements où le nombre de réponses étaient suffisants (Aveyron, Gard, Pyrénées-Orientales et Tarn). Quatre entretiens complémentaires ont été menés avec les PRH de ces 4 départements. Globalement, les différences que l'on observe entre les départements sont très liées aux différences observées dans le reste de l'étude sur l'analyse des fonctionnements, des partenariats, etc.

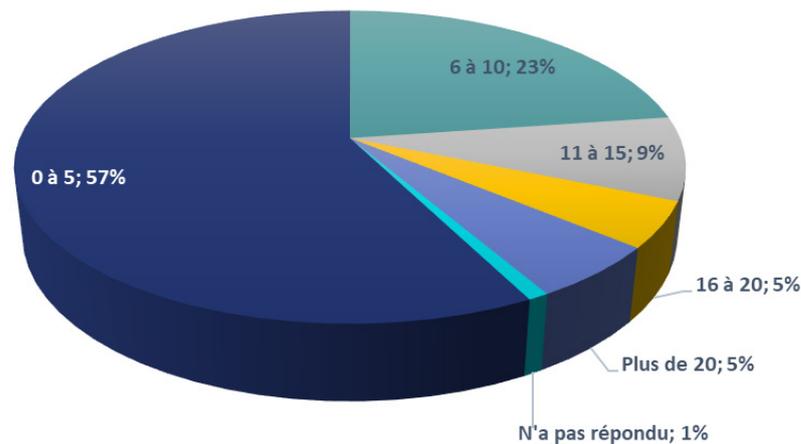
Parmi les structures ALSH ayant répondu au questionnaire, près de la moitié sont gérées par une collectivité et 44% par une association. Cette répartition est par exemple différente dans les Pyrénées-Orientales où 65% des ALSH répondants sont gérés par une collectivité.

- 27% déclarent qu'il existe un ou une référent(e) handicapé au sein de leur structure et moins de la moitié (44%) considèrent ce référent comme suffisamment formé.
- En termes de nombres d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap accueillis, près de 60% déclarent avoir accueilli moins de 5 enfants en 2022 (80% moins de 10 enfants) pour une majorité d'ALSH ayant une capacité d'accueil de plus de 50 enfants (61%).

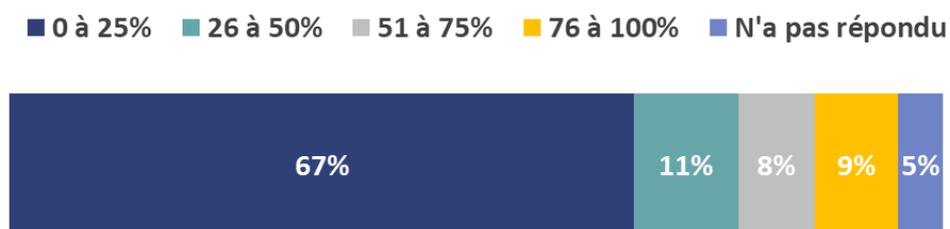
Départements	Nombre de réponses
Ariège	10
Aveyron	40
Gard	39
Haute-Garonne	15
Hauts-Pyrénées	8
Hérault	9
Lot	11
Pyrénées-Orientales	55
Tarn	46
<b>TOTAL GÉNÉRAL :</b>	<b>233</b>

Remarque : le département du Gers n'a pas participé à l'enquête.

En 2022, nombre d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap accueillis :



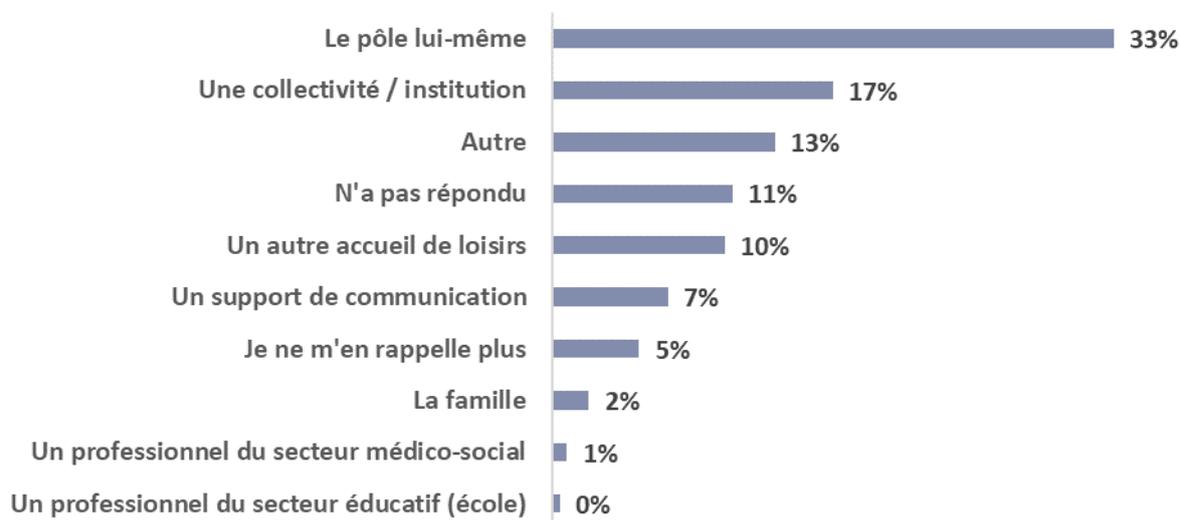
Sur le nombre d'enfants à besoins spécifiques ou en situation de handicap accueillis, à combien estimez-vous le pourcentage d'intervention du PRH de votre département ? :



Les ALSH ont connaissance du PRH de leur département essentiellement par le PRH lui-même (33%) puis par une collectivité (17%) (cf tableau ci-après). Cette donnée diffère forcément selon le territoire, le fonctionnement de chaque PRH et les partenariats en place. Ainsi :

- en Aveyron, 45% des ALSH ont connu le PRH par le pôle lui-même,
- dans le Gard et les Pyrénées-Orientales, le rôle joué par les collectivités est plus important (respectivement 21% et 24%) ainsi que la communication entre ALSH (15% et 18%),
- dans le Tarn, la connaissance du PRH par un support de communication représente 13% des réponses, et les familles directement (4% au lieu de 2% pour l'ensemble des répondants).

## 4. ARTICULATION ET RÉSEAUX



Pour près de la moitié des structures ALSH répondantes, le premier contact avec le PRH de leur département s'est fait à l'initiative de l'ALSH, et un tiers par le PRH. Là encore des différences peuvent s'observer selon les différentes stratégies des PRH : dans le Gard, le PRH est à l'initiative du premier contact pour près de la moitié des structures répondantes quand dans les Pyrénées-Orientales, 60% des ALSH répondants se déclarent à l'initiative de ce 1<sup>er</sup> contact.

Dans les deux cas, on trouve les mêmes motivations principales (cf. tableau ci-contre) :

- Organisation de l'accueil de l'enfant
- Accompagnement de la famille/réponse à une demande de la famille
- Accompagnement au renfort d'équipe
- Sensibilisation/formation,
- Mise à disposition d'outils pédagogiques

### LES MALLES PÉDAGOGIQUES

Les malles pédagogiques sont des outils mis à disposition par certains PRH pour les structures ALSH. Sous forme de jeux ou de différents supports, elles sont utilisées par l'équipe d'animation soit en amont de l'accueil d'un enfant porteur de handicap pour se préparer, soit à destination des autres enfants ou dans le cadre d'une action de sensibilisation plus générale. C'est un outil qui va leur permettre de reconnaître le handicap et de l'aborder de façon positive et non stigmatisante.



Photo ©Kalig - iStock

## 4. ARTICULATION ET RÉSEAUX

Les ordres de grandeur sont équivalents dans les deux cas, excepté pour l'accompagnement de la famille qui représente un cas plus fréquent de 1<sup>ère</sup> prise de contact par le PRH vers une structure ALSH (22% contre 15% dans les cas où c'est la structure ALSH qui initie le 1<sup>er</sup> contact).

	Si c'est vous (ALSH) qui avez initié le premier contact, quelles sont les 3 motivations principales de l'entrée en relation ? Les classer de 1 à 3, 1 étant le plus important	Si c'est le PRH de votre département qui a initié le premier contact, quelles ont été les 3 motivations principales de l'entrée en relation ? Les classer de 1 à 3, 1 étant le plus important
<i>Réponses en pourcentage, pondérées selon le classement de 1 à 3</i>		
Organisation de l'accueil de l'enfant	29%	26%
Accompagnement de la famille	15%	22%
Coordination avec le secteur médico-social	3%	4%
Sensibilisation/formation	13%	13%
Accompagnement au renfort d'équipe	16%	14%
Appui à la construction du projet éducatif/pédagogique (inclusion)	5%	4%
Aménagement de l'espace	5%	5%
Mise à disposition d'outils pédagogiques	12%	9%
Adhésion		4%

\*: tient compte du classement de 1 à 3 des 3 items sélectionnés

On retrouve les mêmes résultats quand on pose la question dans un cadre plus global de prise de contact, indépendamment de l'idée de 1<sup>er</sup> contact. L'organisation de l'accueil de l'enfant est incontestablement le motif principal de mobilisation de l'appui du PRH.

Viennent ensuite l'accompagnement au renfort d'équipe et les questions de sensibilisation/formations puis tout ce qui concerne l'accompagnement de la famille et la mise à disposition d'outils pédagogiques.

De manière générale, depuis le premier contact avec le PRH de votre département, quels sont les 3 principaux motif(s) pour lesquels vous mobilisez son appui ? Les classer de 1 à 3, 1 étant le plus important	Part des réponses pondérées* (en %)
Organisation de l'accueil de l'enfant	30%
Accompagnement de la famille	13%
Coordination avec le secteur médico-social	2%
Coordination avec le secteur éducatif (école)	2%
Sensibilisation/formation	16%
Accompagnement au renfort d'équipe	17%
Appui à la construction du projet de structure	4%
Aménagement de l'espace	4%
Mise à disposition d'outils pédagogiques	12%

\*: tient compte du classement de 1 à 3 des 3 items sélectionnés

## 4. ARTICULATION ET RÉSEAUX

Sur ce point, l'analyse pour les 4 départements permet d'apporter quelques nuances. Par exemple, le PRH du Gard est beaucoup moins mobilisé pour l'accompagnement au renfort d'équipe alors qu'il ressort plus que les autres pour l'accompagnement des familles. Le PRH du Tarn est très mobilisé sur les questions de sensibilisation/formations. Le PRH des Pyrénées-Orientales n'est pas sollicité (ou très peu) pour la mise à disposition d'outils pédagogiques.

La coordination avec le médico-social apparaît peu ici mais lors des entretiens avec les 4 PRH, il est apparu que le rôle joué par le PRH dans le lien entre professionnels de l'animation et professionnels du secteur médico-social (éducateurs spécialisés) est indispensable. Il peut s'apparenter à un rôle de médiation entre deux métiers différents : l'un pour qui la prise en charge du handicap est au cœur de son action quotidienne quand l'autre est en charge d'animer un groupe d'enfants dont un ou quelques-uns présentent un handicap. Il est important de faire comprendre à l'autre que chacun a ses connaissances et compétences professionnelles et qu'elles sont complémentaires dans le cadre de la prise en charge de l'enfant au sein de l'ALSH.

Concernant le niveau de satisfaction des ALSH vis-à-vis de l'intervention des PRH, les  $\frac{3}{4}$  se déclarent satisfaites ou très satisfaites (4% sont insatisfaites ou très insatisfaites, le reste n'ayant pas répondu ou pas d'avis).

Pour 43% des structures répondantes, un partenariat existe avec le PRH du département. Dans deux départements, les partenariats sont très formalisés : le PRH des Pyrénées-Orientales formalise des conventions via les communes gestionnaires des ALSH, le PRH du Gard fonctionne avec un système d'adhésion des structures. D'autres structures d'autres départements évoque des partenariats non formalisés, des échanges réguliers.

En termes de sollicitations et de fréquence de contacts, 45% des structures ALSH déclarent avoir moins de 5 contacts par an en moyenne avec le PRH de leur département (16% en ont plus de 10). Pour près de 70%, cette fréquence leur convient (cf. *graphe ci-dessous*). 25% des ALSH déclarent solliciter de plus en plus les PRH, et pour 44%, la tendance est à la stabilité.

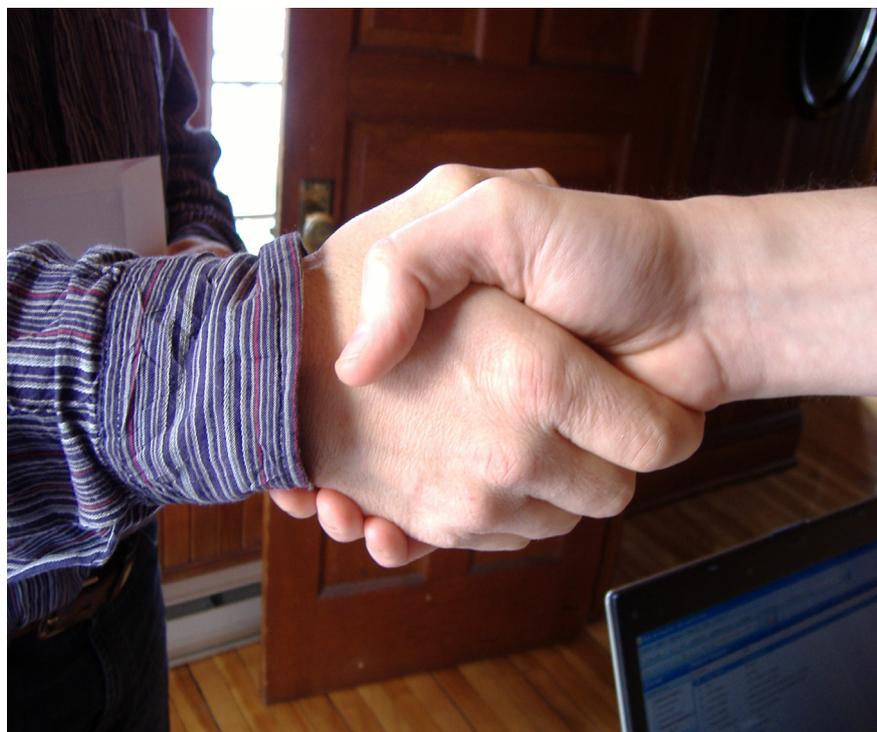
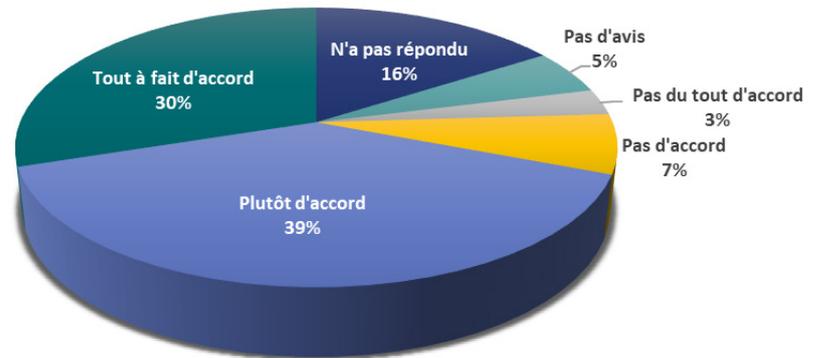


Photo ©MerMonde - Fotolia

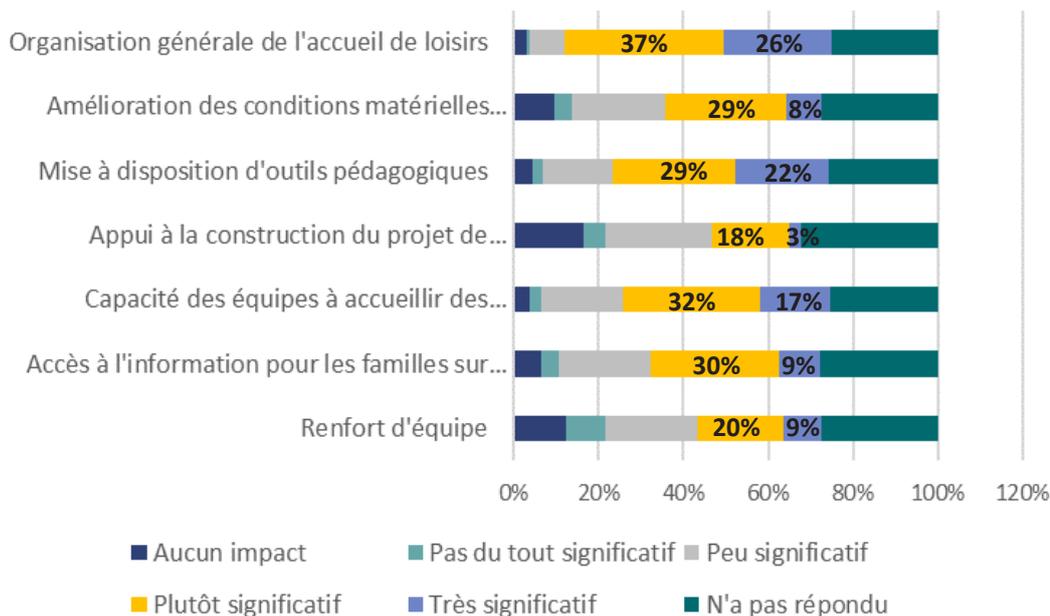
L'action des PRH est perçue comme significative à plus de 50% pour :

- L'organisation générale de l'accueil de loisirs
- La capacité des équipes à accueillir des enfants à besoins spécifiques
- La mise à disposition d'outils pédagogiques

Estimez-vous que cette fréquence répond à vos besoins ?



Selon vous, parmi les éléments suivants concernant l'organisation et le fonctionnement de votre accueil de loisirs, à quel degré l'impact du PRH du département a-t-il été significatif ?



Au moment de l'enquête, seuls 16% des ALSH identifient une ou des situations de non-réponse de la part des PRH. Cette non-réponse concerne principalement l'absence de renfort d'équipe ou une équipe non formée, et dans une moindre mesure des questions en lien avec un handicap trop lourd, des locaux non adaptés ou un déficit de ressources pédagogiques.

Les 3 principales plus-values des PRH citées par les ALSH sont :

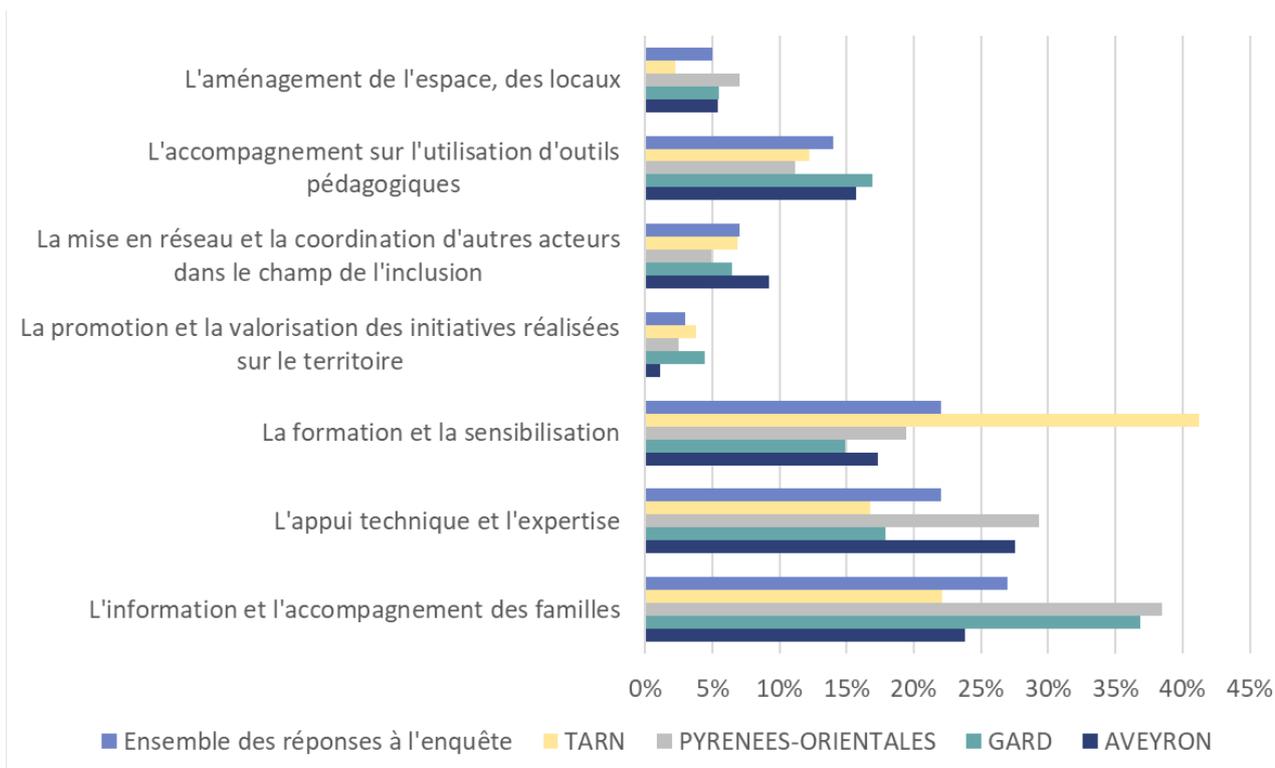
- L'information et l'accompagnement des familles
- L'appui technique et l'expertise
- La formation et la sensibilisation

## 4. ARTICULATION ET RÉSEAUX

Selon vous, quelles sont les 3 principales plus-values du PRH de votre département ? Les classer de 1 à 3, 1 étant le plus important.	Part des réponses pondérées* (en %)
L'information et l'accompagnement des familles	27%
L'appui technique et l'expertise	22%
La formation et la sensibilisation	22%
La promotion et la valorisation des initiatives réalisées sur le territoire	3%
La mise en réseau et la coordination d'autres acteurs dans le champ de l'inclusion	7%
L'accompagnement sur l'utilisation d'outils pédagogiques	14%
L'aménagement de l'espace, des locaux	5%

\*: tient compte du classement de 1 à 3 des 3 items sélectionnés

On retrouve ces items pour les 4 départements ayant obtenu le plus de réponses à l'enquête. Pour le PRH du Gard, l'accompagnement sur l'utilisation d'outils pédagogiques est plus souvent cité que la formation/sensibilisation alors que pour le PRH du Tarn, cette plus-value ressort particulièrement.



## 5 - SYNTHÈSE GÉNÉRALE ET ANALYSE

### ■ Contexte et constats

**Territoires.** L'Occitanie est l'une des régions présentant les plus forts contrastes territoriaux entre départements, voire en infra départemental. Dans ce contexte, la mission PRH, dispositif issu et animé à l'échelle des territoires, offre la capacité d'assurer l'accès effectif des enfants en situation de handicap aux accueils de loisirs.

**Pôles de Ressources.** À ce jour, il existe 10 PARHI conventionnés sur la région. Sept sont portés par des associations d'éducation populaire (Les Francas, l'UFCV, les PEP et Familles rurales), deux le sont par des associations spécifiques et un pôle est porté par une CAF. Sur les 10 pôles de la région, 6 ont plus de 10 ans d'expérience dans les missions centrales du PARHI, 4 moins de 5 ans.

**Partenariats institutionnels.** L'ensemble des pôles, du plus ancien au plus récent connaissent un pilotage partagé avec la plupart des institutions concernées. La présence des CAF et des SDJES y est systématique. Les financements (plus de 1 500 000€/an à l'échelle régionale), reposent avant tout sur les CAF (pour plus de 60% du budget des PARHI en moyenne). Les SDJES (pour 8 pôles), les conseils départementaux (7 pôles) et la MSA (5 pôles) sont les autres financeurs publics les plus réguliers.

**Politiques publiques.** La contribution des pôles aux instances de pilotage des politiques publiques territoriales (CTG /SDSF/PEDT/GAD/...) est systématique. Leur implication s'avère régulière et plus importante en termes de temps passé pour les pôles les plus anciens.

**Partenariats opérationnels.** Ceux-ci se développent chaque année. Les structures d'accueil loisirs ALSH, très nombreuses en Occitanie (environ 1 600 pour les 10 départements avec un PARHI), ne sont pas toutes concernées par l'accueil inclusif. On en dénombre toutefois presque 500 partenaires des pôles en 2023, soit un tiers. Les relations avec les ESMS sont encore plus fortes avec 220 structures partenaires sur 450 identifiées sur les départements ayant un PARHI, soit la moitié d'entre elles.

**Publics.** L'accompagnement des familles ne permet pas toujours d'aboutir à un accueil formalisé. Celui-ci est toujours la conclusion d'un processus lent, de convictions et de moyens partagés. Les données des pôles permettent cependant d'évaluer un écart de moins de 20% entre initiative et concrétisation. On note également une augmentation de 10% des accueils chaque année pour un total dépassant les 1 200 enfants en ALSH en 2023.

### ■ Stratégie des pôles

**L'hypothèse retenue** au début de l'étude était que le constat d'hétérogénéité des pôles, tant sur les fonctionnements que sur les stratégies reposait principalement sur le type de portage, c'est-à-dire que le statut et modalités de pilotage des structures porteuses avaient une influence majeure sur les stratégies développées par des pôles.

In fine, l'étude a permis d'observer que les pôles issus d'une même fédération porteuse avaient des stratégies d'intervention différentes. Les besoins identifiés au niveau local, les ressources financières et humaines, ainsi que les savoir-faire acquis par l'expérience sur les territoires apparaissent comme des facteurs tout autant déterminants que les statuts sur les orientations et stratégies des pôles.

À l'issue du diagnostic, il a été possible de souligner que les pôles les plus anciens avaient une expertise qui correspondait aux missions d'origine de leurs structures porteuses et que la **transmission de cette expertise** se faisait

## 5. SYNTHÈSE GÉNÉRALE ET ANALYSE

naturellement vers les pôles les plus récents, plus rapidement en interne dans les cas des fédérations d'éducation populaire et le plus souvent par transferts de compétences ou échanges de bonnes pratiques dans le cas des associations spécifiques.

### ■ Convergence des missions

**Missions.** Tous les pôles de la région possèdent des expertises globales et spécifiques qui garantissent la qualité de l'accompagnement des familles et des équipes d'animation. Ils assurent les missions principales et secondaires énoncées par le cadre de référence national produit lors de la « Mission nationale Loisirs et handicap ».

**Processus d'accompagnement.** Tous les pôles de la région adoptent un processus d'accompagnement homogène. Ils montent des projets d'accueil personnalisés avec les familles, en fonction de leurs envies et besoins. Ces projets d'accueil sont élaborés en collaboration étroite (partenariats/prestations) avec les équipes d'animation des structures d'accueil loisirs et les professionnels du secteur médico-social.

**Interventions vers les publics.** Les pôles en Occitanie interviennent auprès de différents publics : de la petite enfance au jeune adulte et même la parentalité. L'accompagnement de ce public concerne principalement les ALSH, suivis par les séjours de vacances et les ALAE (périscolaire). On note toutefois des distinctions importantes entre pôles sur les rapports de volume consacrés à ces différents types d'accueil. La tranche d'âge majoritaire est celle des 6-13 ans suivi par les 3-6 ans puis par les 0-3 ans.

### ■ Différences de moyens ou choix de fonctionnements

**Sur les ressources humaines,** 4 pôles ont un seul ETP (équivalent temps plein), 2 pôles ont un peu plus de 2 ETP, 3 pôles ont 3 ETP et le pôle le plus ancien est le seul à avoir 5 ETP. Les fédérations proposent à leurs pôles un soutien interne variant entre 0,1 à 0,3 ETP. La plupart des salariés des pôles sont des éducateurs spécialisés suivis par des animateurs territoriaux.

**Au niveau financier,** les budgets des PARHI s'accroissent régulièrement depuis 2020. Une différence du volume du budget est constatée entre les associations spécifiques et les pôles qui font partie des fédérations, ces derniers ayant des budgets plus limités.

**Sur les choix d'accompagnement.** Les PARHI partagent la même conception de l'accompagnement des familles. À contrario, pour l'accompagnement des équipes ACM il existe quelques différences. Pour les associations spécifiques, l'intervention auprès des équipes dans une structure d'accueil loisirs se fait principalement sur demande de la famille (ou structure d'accueil). Pour les pôles émanant des fédérations, celle-ci se fait en amont de la mise en place de l'accueil.

**Dans la relation avec les familles.** S'il existe une demande directe des familles, celle-ci reste à la marge surtout dans les pôles qui font partie des fédérations. Les causes sont diverses. Soit parce que les pôles sont récents ou viennent de signer l'accord-cadre, soit parce que précédemment, celles-ci ont décidé de ne pas se centrer sur les familles en raison de leur capacité limitée à répondre à ces demandes soit, enfin, parce qu'il n'y a pas ce mandat dans la feuille de route.

#### Quelques particularités en termes d'actions

- Le pôle 31 intervient là où il n'y a pas les autres grandes associations (Léo Lagrange, Francas, LEC Grand Sud, Ligue de l'Enseignement), ce pôle animant leurs référents handicap comme tête de réseau depuis 2015. Le pôle est également seul à prioriser les séjours.

- Le pôle 32 s'appuie sur les élus locaux, notamment dans le cadre des contrats territoriaux de gouvernance (CTG), pour coordonner et soutenir les référents handicap. Ce sont ces référents handicap qui mettent en place les missions définies dans le cadre national.
- Le pôle 34, en cohérence avec sa vocation de donner du répit aux familles, est le seul pôle qui propose des rendez-vous au domicile des familles pour recueillir les informations.
- La communication massive aux familles concernant les missions de PARHI ne se fait pas par tous les pôles (les pôles 31 et 65 ne le font pas par volonté).
- Le suivi d'un enfant post accueil peut durer 2 ans (pôle 66), 7 ans (pôle 30) ou tout le temps nécessaire jusqu'à une amélioration du cas (pôle 09).
- 2 pôles interviennent dans le repérage précoce (pôle 09 et 12).

## ■ Relations des pôles avec les acteurs d'accueil loisirs

L'étude confirme le rôle croissant des PARHI dans l'inclusion des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire auprès des structures de loisirs :

- Les pôles entretiennent des liens étroits avec la moitié des structures médico-sociales (ESMS) en région. Ces partenariats sont cruciaux pour offrir un accompagnement complet et coordonné aux enfants en situation de handicap vers les accueils loisirs. Le développement d'une coordination entre ces acteurs est attendu.
- Les relations avec les structures d'accueil loisirs (ACM) se développent et élargissent leur assise. Ainsi, au-delà des accueils extra-scolaires sans hébergement (ALSH), le développement en temps périscolaire (ALAE) comme pour les séjours de vacances (notamment Colos apprenantes), montrent de nouveaux besoins et de nouvelles réponses à structurer.

Quelques points de l'enquête auprès des ALSH partenaires y précisent les développements possibles :

- L'information institutionnelle et réglementaire à renforcer vers toutes structures ALSH et les collectivités en tant que partenaires locaux, pour une meilleure connaissance des appuis PARHI.
- Le rôle essentiel de médiation des PARHI entre ESMS et ACM.
- Les besoins spécifiques de renfort d'équipe pour les situations de handicap lourd.
- L'accompagnement et la formation sur l'usage de ressources et outils pédagogiques.

## ■ Problématiques repérées par les responsables des pôles

### Avec les familles

- Lors des périodes où l'activité s'intensifie, une carence en moyens humains apparaît pour les PRH n'ayant qu'un seul ETP (principalement les plus récents).
- Le volume de familles allocataires de l'AEEH qui s'accroît. L'augmentation du nombre d'accueils d'enfants avec trouble du spectre de l'autisme (TSA) et trouble du déficit de l'attention (TDA/H) va influencer les pratiques. Les missions vont devoir s'adapter.
- L'augmentation du nombre d'enfants avec troubles du comportement est difficile à gérer.
- Les accompagnements sont chronophages : le temps passé avec les familles ou les temps de trajet ne sont pas chiffrés/évalués.

### Avec les équipes d'accueils loisirs

- La pénurie des animateurs, la précarité des contrats, le turnover important des cadres.
- Les difficultés de recrutement qui amènent à se retrouver avec des équipes très jeunes et peu formées et donc à une surcharge.

## 5. SYNTHÈSE GÉNÉRALE ET ANALYSE

- L'accompagnement des équipes d'animation sur les structures de loisirs est une stratégie à long terme qui impose de travailler sur la stabilité et la pérennité des postes.
- L'accès aux formations est insuffisant.
- Le manque de moyens constant produit un épuisement.

### Sur le fonctionnement du pôle

- L'incertitude des financements dans la durée ou leur délai d'attribution.
- L'exigence d'un reporting de plus en plus lourd (l'obligation à rendre compte très chronophage).
- Une surcharge de travail permanente, croissante avec l'émergence des besoins.
- Les difficultés particulières sur les conditions de mise en œuvre (accès) entre l'urbain et le rural.
- La nécessité de consacrer de plus en plus de temps dans les instances de pilotage des politiques territoriales.

### Quelques pistes d'améliorations attendues

- Des financements plus pérennes et des conventions plus longues (pluriannuelles).
- Des financements de l'ARS pour des situations très lourdes (quelques familles très vulnérables nécessitant des réponses très spécifiques et donc très chronophages).
- La mutualisation des moyens, la professionnalisation.
- La définition d'indicateurs communs de reporting aux différentes instances.
- Un travail avec les équipes de l'éducation formelle sur une revalorisation de l'image des animateurs (manque de reconnaissance, mauvaise image, représentations faussées...).
- Un travail partenarial entre le médico-social et l'éducation nationale sur les temps de fermeture des ESMS



Photo ©Freepik

## 6 - CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Cette étude diagnostique régionale a été menée durant 18 mois. Elle s'achève sur un ensemble d'enseignements utiles à la compréhension de la mission des pôles d'appuis et de ressources au handicap et à l'inclusion et sur une dynamique territoriale renforcée.

Tous les acteurs et décideurs publics concernés peuvent y trouver, outre une bonne connaissance des contextes, des publics et des actions portées par les PARHI, les éléments d'évaluation des besoins et des attentes permettant d'inscrire les perspectives de cette politique publique, tant à l'échelle régionale qu'à l'échelle départementale.

Les temps d'échanges entre les responsables des pôles, les représentants DRAJES et SDJES ; ceux de l'ARS et antennes départementales, comme ceux des CAF ont régulièrement nourri ce diagnostic. Trois réunions régionales pour consultations intermédiaires et un séminaire de restitution de l'étude le 4 juin 2024 ont permis de partager toutes les pistes de travail sur les suites à donner au développement des missions PRH en région Occitanie.

### ■ Une ambition à poursuivre la dynamique régionale

L'étude sur les pôles d'appui et de ressources handicap et inclusion (PARHI) en Occitanie révèle une diversité dans les modalités de fonctionnement et les stratégies d'intervention des différents pôles, respectant le cadre national commun.

À des degrés divers, relatifs à leur antériorité, les pôles démontrent une capacité à développer des stratégies efficaces d'accompagnement des familles et des équipes d'animation. La plupart des pôles mettent en œuvre une série d'actions modélisées, allant de la première prise de contact à la mise en place de modalités d'accueil personnalisées et au suivi des enfants.

L'étude met également en évidence les défis rencontrés par les pôles, notamment la gestion des ressources humaines et financières. Tous doivent souvent composer avec un manque de moyens, qui limite leur capacité à répondre à toutes les demandes et à développer de nouvelles initiatives. La recherche de financements supplémentaires est essentielle pour maintenir et améliorer leurs services.

Au final, s'il n'y a pas de modèle ni de fonctionnement type pour les PARHI, on observe que la dynamique régionale portée depuis 3 ans permet et favorise les capacités de mutualisation. Les pôles possèdent des expertises complémentaires et partagent leurs savoir-faire.

### ■ Dans un contexte politique favorable

L'engagement croissant des partenaires institutionnels à chaque niveau territorial démontre que les besoins repérés des missions et la réponse aux attentes des familles sont des priorités partagées. Elles apparaissent clairement dans les mises en œuvre des politiques publiques récentes :

- La consolidation des missions PRH dans le cadre renouvelé des schémas départementaux des services aux familles (SDSF) par les CAF en 2023 et 2024
- L'ambition nationale de la nouvelle COG (CNAF), appuyée par le développement de la dimension inclusive des politiques publiques à l'attention de personnes en situation de handicap, soutenue par l'ARS (projet régional de santé 2023-2027)
- Le renforcement de la qualification des politiques éducatives au sein des accueils de mineurs portées par les services DRAJES et SDJES
- Les ambitions de la continuité éducative, portée par le ministère de l'éducation nationale dans son articulation entre temps extra-scolaire, périscolaire et temps scolaire (école inclusive)

## 6. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

### ■ Les grands enjeux du développement des missions PRH

S'il est souhaitable de poursuivre le soutien de la dynamique régionale, notamment par la mise en place de pôles sur les trois départements non pourvus en région à ce jour, il est également nécessaire de répondre aux besoins des PARHI sur chaque territoire départemental en termes de financement, de coordination entre les institutions et les pôles, ainsi qu'entre les pôles et les structures d'accueil. Notamment sur :

L'enjeu de la définition d'un fonctionnement « socle » commun à l'ensemble des pôles :

- Sur les moyens de réponse aux familles (besoins croissants)
- Sur la nécessité de compétences multiples (coordination/animation/action éducative)
- Sur les exigences en termes de qualité éducative (réglementation auprès des ACM)
- Sur la complexité des financements (dossiers multiples/défaut d'harmonisation)

L'enjeu d'une coordination entre les acteurs et les institutions :

- Sur une logique commune des membres des comités de pilotage
- Sur la valorisation du rôle des PARHI auprès collectivités
- Sur une mise en cohérence entre l'échelon départemental et l'échelon régional
- Sur le maintien d'une démarche d'observation régulière

### ■ Perspectives et préconisations

- Maintenir une dynamique collective favorable au développement des missions PRH
  - Organisation de séminaires réguliers
  - Mise en œuvre d'une démarche concertée en termes de formation et d'évaluation
  - Ancrage de coordination à l'échelle départementale par regroupements des acteurs
- Soutenir les espaces et moyens de mutualisation des compétences entre PARHI
- Conforter l'intervention des pôles vers les ACM
  - Développer l'effectivité de l'accueil en répondant aux besoins des organisateurs
  - Développer la formation de l'encadrement
- Développer et renforcer les liens entre les pôles et les ESMS
  - Elaborer une mise en réseau systématique
  - Permettre l'interconnaissance avec les structures ACM
- Nourrir les stratégies territoriales éducatives au sein des instances dédiées (GAD, PEDT, CTG)
- Développer la continuité éducative par logique de réseaux avec les acteurs de l'école inclusive



# RESSOURCES

## Références et ressources documentaires

- Note de synthèse de l'enquête nationale (séminaire national des PRH - 2018)
- Cadre de référence national des pôles d'appui et de ressources (Mission nationale - 2018)
- Fiche conseil pour organiser un accueil inclusif (ressources du Plan mercredi - 2021)
- Guide de recommandations pour le handicap en accueils collectifs de mineurs (DJEPVA - 2022)
- Livret des Ressources et pratiques novatrices au service de l'inclusion (DRAJES Occitanie - 2023)
- Fiche pratique aux organisateurs des Colos apprenantes (DRAJES Occitanie - 2023)

## Coordonnées des PARHI en Occitanie

Département	Nom	E mail	Site internet
Ariège	Optimus	<a href="mailto:optimus.siege@lespep09.org">optimus.siege@lespep09.org</a>	
Aveyron	Pôle ressources accueil inclusif	<a href="mailto:poleressources12@famillesrurales.org">poleressources12@famillesrurales.org</a>	<a href="https://poleressources12.fr/">https://poleressources12.fr/</a>
Gard	Relais loisirs handicap	<a href="mailto:direction@relais-loisirs-handicap30.org">direction@relais-loisirs-handicap30.org</a>	<a href="https://relais-loisirs-handicap-30.org/">https://relais-loisirs-handicap-30.org/</a>
Haute-Garonne	Service inclusion ACM (SIAM)	<a href="mailto:contact@siam31.fr">contact@siam31.fr</a>	<a href="https://www.siam31.fr/">https://www.siam31.fr/</a>
Gers	PARH	<a href="mailto:catherine.hinsinger@caf32.caf.fr">catherine.hinsinger@caf32.caf.fr</a>	
Hérault	Halte Pouce	<a href="mailto:direction@halte-pouce.fr">direction@halte-pouce.fr</a>	<a href="https://www.halte-pouce.fr">https://www.halte-pouce.fr</a>
Lot	PARH	<a href="mailto:prh46@francasoccitanie.org">prh46@francasoccitanie.org</a>	<a href="http://francas46.fr/prh46/">http://francas46.fr/prh46/</a>
Hauts-Pyrénées	PARH	<a href="mailto:prh65@francasoccitanie.org">prh65@francasoccitanie.org</a>	
Pyrénées-Orientales	Hand'Avant66	<a href="mailto:handavant66@orange.fr">handavant66@orange.fr</a>	<a href="https://www.facebook.com/handavant66">https://www.facebook.com/handavant66</a>
Tarn	PRH81	<a href="mailto:contact@prh81.fr">contact@prh81.fr</a>	<a href="https://www.prh81.fr/">https://www.prh81.fr/</a>

# PUBLICATION

## Comité de pilotage de l'étude diagnostique

Nicolas Remond - Chef de pôle JEVA - DRAJES Occitanie

Frédérique Pélangéon - Responsable de l'unité handicap régionale - DOSA - ARS Occitanie

Stéphane Guyomarc'h - Mission politiques éducatives territoriales - DRAJES

Estelle Kessler - Mission observation & études - DRAJES

Thierry Lopez et Aurore Dancourt - Relais Loisirs Handicap (PRH 30)

Eric Ferrier, Solange Colas et Guillemette Michel - Association Halte Pouce (PRH 34)

## Travaux de recherche et rédaction de l'étude

Alejandra Ocaña-Ortiz - Stagiaire DRAJES en Master 2 management des politiques publiques

Stéphane Guyomarc'h - Mission politiques éducatives territoriales - DRAJES

Estelle Kessler - Mission observation & études - DRAJES

## Collaboration à la recherche (2023)

Bureau d'étude La Pitaya

## Contribution des pôles (enquête et entretiens 2024)

Claire Saada : Optimus (09)

Lionel Charbonnier : Pôle ressources accueil inclusif (12)

Aurore Dancourt et Thierry Lopez : Relais Loisirs Handicap (30)

Simon Thouvenin : Service pour l'Inclusion en accueil collectif de mineurs (SIAM 31)

Catherine Hinsinger : PARH (32)

Guillemette MICHEL et Eric Ferrier : Halte Pouce (34)

Lola Bujalance et Claire Paramelle : PARH du Lot (46)

Lola Bujalance : PARH des Hautes-Pyrénées (65)

Mathieu Delos : Hand'avant (66)

Stéphanie Coulangue et Sara Lemaître : Pôle ressources handicap (81)

## Directeur de publication

Pascal Etienne, directeur de la DRAJES Occitanie

Coordination éditoriale et mise en page : Brigitte Boisier - DRAJES Occitanie

Crédits images : Fotolia - iStock - Freepik

Impression : Exaprint Maugio - Tél. 04 67 22 36 55

Date de publication : septembre 2024

Nous suivre en ligne sur :

[https://x.com/RA\\_Occitanie](https://x.com/RA_Occitanie)

<https://www.linkedin.com/company/région-académique-occitanie/>



**Sophie BÉJEAN**

Rectrice de la région académique Occitanie  
Rectrice de l'académie de Montpellier  
Chancelière des universités

**Région académique Occitanie**

31, rue de l'Université  
CS 39004  
34064 Montpellier cedex 2  
Tél : 04 67 91 47 00



**RÉGION ACADÉMIQUE  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*